

FÉDÉRER

le bulletin des psychologues et de la psychologie

n° 87
avril 2017

Bulletin d'information gratuit - Fédérer n°87 - avril

Numéro spécial Congrès 2017

ÉDITO

La FFPP construit son chemin en marchant

DOSSIERS

**Bilan de la mandature 2013-2016
Présentation du nouveau bureau
fédéral**

ARTICLE

**Les psychologues en France en 2016 :
nombre et activité,
des données actualisées et inédites**



Fédération Française
des Psychologues et de Psychologie

SOMMAIRE



ÉDITORIAL

La FFPP construit son chemin en marchant

Benoît Schneider & Gladys Mondière

4

MOT DE LA RÉDACTION

Du changement

Bruno Vivicorsi

5



CONGRÈS

Présentation de la FFPP

6

Les associations membres de la FFPP

7

Bilan de la mandature 2013-2016

8

Mandature 2017-2020

14



ARTICLE

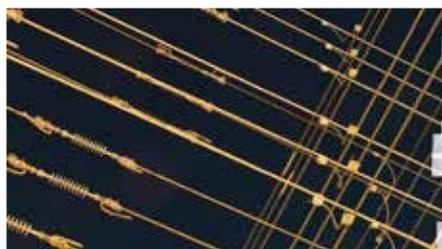
TOUR D'HORIZON

Les psychologues en France :

nombre et activité, des données actualisées et inédites

Benoît Schneider & Gladys Mondière

16



LES BRÈVES

CNCDP

Appel à candidature, juin 2017

22

FFPP

Appel à candidature Commission de régulation juin 2017

23

HOMMAGE

En souvenir de Claude

24

Bruno Vivicorsi

EFPA

Les news

25

COMMUNIQUÉ

Revalorisation du traitement des psychologues

26

ÉDUCATION NATIONALE

Cérémonie pour le corps unique

26

ORIENTATION POST-BAC

Site ONISEP : psycho ou pas

27

Inès Pelissier



RÉGIONS

GRAND EST

Retour sur l'assemblée générale

28

ILE-DE-FRANCE

Assemblée générale

28

Charline Siciak, pour la Coordination FFPP Île-de-France

CR FFPP

Journée des coordinations

28



FORMATIONS EPEP

Nouveaux programmes 2017

29

ENTRETIENS FRANCOPHONES DE LA PSYCHOLOGIE 2017

ÉVÉNEMENT

**La place des psychologues
entre crises et cultures**

31



CONFÉRENCES

JOURNÉE AFPEN ANPEC FFPP

**Situations de crises psycho-traumatiques
en milieu scolaire : Comment se préparer ?
Comment faire face ? Quel(s) dispositif(s)
d'accompagnement(s) ?**

34

EUROPSY

**Revaloriser la profession
par la formation**

35

NORMANDIE

**Journée régionale
de sensibilisation sur l'accompagnement
des personnes en voie de radicalisation**

37



LIBRAIRIE

mAGAZINES

Dans les kiosques - Avril 2017

38



FÉDÉRER

Le bulletin des Psychologues et de la Psychologie
Volume n°87 - avril 2017

Directeurs de la publication

Benoît Schneider et Gladys Mondière

Rédacteur en chef

Bruno Vivicorsi.

Secrétaire de Rédaction

Céline Parisot

Comité de rédaction

Jacques Garry,
Cyril Marbois,
Mickaël Morlet Rivelli,
Marie-Jeanne Robineau,
Karin Teepe,
Bruno Zilberg.

Relecture

Jeannine Accoce,
Madeleine Le Garff,
Inès Pelissier,
Marie-Françoise Puget.



Fédération Française
des Psychologues et de Psychologie

Siège social

77, Rue Decaen, Hall 10
75 012 Paris

Bureaux

71, Avenue Édouard Vaillant
92 774 Boulogne-Billancourt Cedex

Tél : 09 86 47 16 17 (numéro non surtaxé)

Fax : 01 55 20 54 01

E-mail : siege@ffpp.net

www.psychologues-psychologie.net

www.ffpp.net

N° ISSN : 1961-9707

Infographie & maquettage : Germain Parisot

Visuels : G. Parisot, Freepik, Pixabay, Unsplash, StockSnap.io

LA FFPP CONSTRUIT SON CHEMIN EN MARCHANT

Benoît Schneider

Professeur de psychologie,
Psychologue, n° ADELI : 54 93 01 86 9
Coprésident de la FFPP

Gladys Mondière

Psychologue, n° ADELI : 59 93 28 01 0
Coprésidente de la FFPP

La FFPP construit son chemin en marchant : une coprésidence, une équipe renouvelée, des projets à foison...

Le Congrès quadriennal de la FFPP s'est déroulé les 3 et 4 février 2017 à Paris. À la suite du Congrès, le Conseil d'Administration Fédéral (CAF) a élu pour la mandature qui débute :

- Coprésidents : Gladys MONDIÈRE, psychologue de la Fonction publique hospitalière au Centre hospitalier de Roubaix et Benoît SCHNEIDER, psychologue et professeur de psychologie à l'Université de Lorraine ;
- Secrétaire générale : Marie-Jeanne ROBINEAU ;
- Membres du Bureau Fédéral : Jacques GARRY, François LEQUIN (trésorier), Cyril MARBOIS (trésorier-adjoint), Mickaël MORLET-RIVELLI, Céline PARISOT, Karin TEEPE, Bruno VIVICORSI, Bruno ZILBERG.

Durant ces deux jours, les débats ont été riches et tournés vers l'avenir, tout en confirmant les valeurs défendues par la FFPP. Les nombreuses motions proposées ont montré, s'il en était besoin, le profond intérêt des adhérents, des coordinations régionales et des associations pour l'avenir de la FFPP et les enjeux de la profession. Ces motions vont faire l'objet de commissions de synthèse afin de présenter et soumettre au vote, lors d'un Congrès exceptionnel en début du CAF de juin 2017, un ou des projet-s issu-s de ces échanges en cohérence avec les engagements de la FFPP.

Si la FFPP n'a pu rassembler l'ensemble des organisations, comme pensé à sa création, elle a développé de nombreux partenariats, attiré de nouveaux adhérents et associations qui sont venus la rejoindre. La visibilité grandissante de la FFPP et les actions menées jusqu'ici ont permis qu'elle devienne une interlocutrice reconnue des pouvoirs publics pour la représentation de la profession dans différentes instances : Conseil National de Santé Mentale, dispositif de lutte contre la radicalisation, Ministère de la Santé, Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche... Le présent numéro spécial de *Fédérer* sur ce Congrès rend compte, nous l'espérons, de la diversité et du sérieux de ses actions.

L'unité de notre profession reste difficile à défendre du fait de la variété de nos champs d'intervention, directement issus de nos formations et de l'histoire de la psychologie (Éducation, Travail, Santé, Justice...) : la FFPP met un point d'honneur à défendre notre titre unique, dont la remise en cause creuserait la division au sein de la profession et entraînerait sa très grande fragilisation.

Nous remercions les adhérents de leur confiance exprimée par le vote de leurs représentants en CAF et de leur engagement à nos côtés et les assurons de poursuivre avec rigueur et dans le respect de la diversité qui fait la richesse de notre profession, les projets qui tiennent à cœur à la FFPP.

Au moment même où la préparation du présent numéro se finalise, nous apprenons le décès de Claude BASTIEN, professeur émérite à l'université d'Aix-Marseille. Claude était un grand scientifique et un pédagogue reconnu. Il a été aussi un acteur éminent de la défense de la profession et de la discipline. Président de l'AEPu, il a fortement œuvré, par sa rigueur et sa hauteur de vue, au rassemblement des psychologues, en particulier à l'occasion des États Généraux de la Psychologie en 2001 qui ont permis la création de la FFPP. Nous lui rendrons hommage dans un prochain numéro de *Fédérer*.



mOT DE LA RÉDACTION

DU CHANGEMENT

Bruno Vivicorsi

Psychologue et maître de conférence en psychologie,
Rédacteur en chef de *Fédérer*
✉ federer@ffpp.net

Le bulletin *Fédérer* est un bulletin d'information sur les activités de la FFPP et sur les questions d'actualité concernant la profession. De nombreuses actions précises y trouvent régulièrement place (journées d'études, manifestations scientifiques, mobilisations, négociations ministérielles, vie des régions, vie des associations membres, actions collectives avec des associations non membres, soutien à des manifestations, à des ouvrages...), et ce sera toujours le cas.

Cependant, il semble établi que les activités des nombreux chargés de mission (missions nationales ou européennes) de la FFPP ne se reflètent pas suffisamment dans *Fédérer*, pourtant essentielles dans la diffusion de l'information auprès des psychologues. La raison sans doute est à chercher dans un succès croissant de la FFPP et de son bulletin au fur et à mesure de son développement : un renfort s'avère nécessaire dans l'animation de l'équipe

impliquée dans *Fédérer*. Cette équipe pourra varier pour en élaborer les contenus, indépendamment de la réalisation finale du numéro qui n'a cessé de s'améliorer depuis que Céline PARISOT a pris en charge la rédaction en chef. Merci d'avoir tenu cette double casquette de rédactrice en chef et de secrétaire de rédaction pendant des années, il est clair dorénavant que ce sont deux « temps pleins bénévoles ».

Nouveau rédacteur en chef, un temps d'adaptation me sera sans doute nécessaire, mais la volonté d'informer, de permettre des débats, et surtout de mettre en lumière un travail collectif me guidera dans cette mission. Mes débuts se font avec l'édition d'un numéro spécial, je vous en souhaite une bonne lecture en espérant en même temps que quelques graines semées ici ou là se transformeront en actions FFPP dans un avenir très proche.



le **bulletin** des **psychologues** et de la **psychologie**

Retrouvez tous les numéros de *Fédérer* sur le site de la FFPP :

 En version téléchargeable

(http://www.psychologues-psychologie.net/index.php?option=com_jdownloads&Itemid=193&view=viewcategory&catid=5)

 En version blog dans le menu dédié à *Fédérer*

(http://www.psychologues-psychologie.net/index.php?option=com_content&view=category&layout=blog&id=13&Itemid=125)

 Numéros de l'année 2016 disponibles en liseuse PDF sur le site ISSUU : <https://issuu.com/ffppsy>



CONGRÈS
Les 3 & 4 février 2017

PRÉSENTATION DE LA FFPP

Nous sommes des acteurs responsables. Créée en 2003, dans une dynamique fédérative pour la profession et la discipline, la FFPP rassemble des praticiens en formation ou confirmés et des enseignants chercheurs en psychologie qui choisissent de réfléchir et d'œuvrer ensemble pour donner aux psychologues et à la psychologie une visibilité, une cohérence et une représentativité sociale. De la conception des programmes universitaires à celle des pratiques professionnelles, de l'organisation de la formation continue aux conditions du marché de l'emploi, des problèmes avec les instances tutélaires aux interventions médiatiques, des textes de loi aux applications pratiques et à la déontologie, nous sommes tous ensemble, et de fait, responsables de notre discipline et de notre profession et nous devons œuvrer dans tout ce qui les concerne directement.

Notre engagement, c'est fédérer et rassembler. Se reconnaître ensemble comme professionnels au service d'une même Science humaine, riche et complexe, dans les fondamentaux communs et indissociables dont le Code de déontologie des psychologues est la clé de voûte (cf. www.codededeontologiedespsychologues.fr). Rassembler les psychologues à titre individuel par le maillage régional et réunir les associations et les organisations, dans la reconnaissance de la diversité des pratiques, de la multiplicité des méthodes, de la pluralité des modèles de référence et des spécificités des champs d'exercice.

La FFPP a un rôle de représentation régional, national, international et de diffusion de l'information. Elle s'affirme comme interlocuteur majeur pour la profession dans les échanges, débats, défenses et négociations auprès des autorités et des employeurs, et représente également la France au sein de la Fédération Européenne des Associations de Psychologues (EFPA, European Federation of Psychologists' Associations, cf. www.efpa.eu), à

travers le travail de chargés de missions au niveau national et au niveau européen. La FFPP soutient partout en France les associations de psychologues et le développement de collectifs en régions, et diffuse à tous les psychologues des informations professionnelles au sein des Brèves et du bulletin *Fédérer* (86 numéros publiés, plus quelques numéros spéciaux, www.ffpp.net ou www.psychologues-psychologie.net, onglet 'Fédérer').

La FFPP accompagne les praticiens dans leur formation continue. Elle propose une formation professionnelle complémentaire à la formation initiale et adaptée aux changements constatés sur le terrain, formations destinées aux psychologues par des psychologues (cf. le site officiel des EPEP – Entretiens du Psychologue et de l'Enseignement en psychologie, www.entretiensdelapsychologie.org/).

La FFPP promeut la déontologie de la profession. Elle le fait à travers la CNCDP (Commission Nationale Consultative de Déontologie des Psychologues, cf. www.cncdp.fr), dans son implication dans le GIRÉDÉP (Groupe Interorganisationnel pour la Réglementation de la Déontologie des Psychologues, www.codededeontologiedespsychologues.fr/GiReDeP.html), dans le soutien du Code actualisé en 2012, ainsi que dans la mise en place d'une instance interne, la CORELI (Commission de Régulation des Litiges, www.ffpp.net ou www.psychologues-psychologie.net, onglet 'La Fédération' puis 'La FFPP et la déontologie'). La CORELI a pour objet de prendre en compte et traiter les plaintes qui seraient formulées à l'encontre de psychologues membres de la FFPP, ayant dérogé à leur déontologie. Pour ce faire, elle s'engage à informer plaignant et mis en cause et à leur permettre ainsi de présenter des arguments, l'un pour étayer sa plainte, l'autre pour sa défense.

FONCTIONNEMENT DE LA FFPP

Le Bureau Fédéral (BF), composé de 5 à 10 membres, gère au quotidien l'activité de la FFPP conformément à la politique définie par le Congrès et précisée par le Conseil d'Administration Fédéral (CAF). Le CAF représente l'ensemble des adhérents de la FFPP, à travers les associations nationales membres et les coordinations régionales qui incluent les associations régionales adhérentes. Chaque collectif représente selon le cas 1 voix, ou plusieurs voix si un vote par mandat est demandé, mandats alors calculés en fonction du nombre d'adhérents d'une association partenaire ou d'une coordination régionale. L'équipe qui compose le BF se renouvelle régulièrement par élection de ses membres lors du CAF. Président (ou coprésidents), secrétaire général

et trésorier assurent la totalité d'un mandat de 4 ans (élections un an avant pour la présidence et le secrétariat général afin d'assurer par tuilage la stabilité des actions engagées). Le BF se réunit chaque mois pour mettre en œuvre les décisions prises en CAF. Entre les réunions, chaque membre participe fortement à la vie de la fédération en faisant lien avec les régions, les associations membres et les chargés de missions et présidents de coordinations régionales regroupés au sein d'un Bureau Fédéral Élargi (BFE). Le BF assure une vision globale de la politique de la FFPP et, à ce titre, peut être amené à proposer de nouvelles actions ou de nouveaux projets au CAF qui les validera en suivant le processus démocratique. Enfin, le BF porte la responsabilité des actions menées et de la politique engagée par la fédération sur le plan national et international.

Retrouvez les statuts de la FFPP sur le site : www.ffpp.net ou www.psychologues-psychologie.net

LES ASSOCIATIONS MEMBRES DE LA FFPP

ORGANISATIONS NATIONALES :

- **AEPU**
Association des Enseignants-chercheurs
en Psychologie des Universités
🌐 www.aepu.fr
- **ANPEC**
Association Nationale des Psychologues
de l'Enseignement Catholique
🌐 www.anpec.fr
- **PELT**
Penser Ensemble Le Travail
🌐 www.pelt.fr
- **SPPN**
Syndicat des Psychologues de la Police
Nationale
🌐 www.sppn.unblog.fr

ORGANISATIONS RÉGIONALES :

- **CPCN Atlantique et Ile-de-France**
Collège des Psychologues cliniciens spécialisés
en Neuropsychologie
🌐 www.cpcn.fr
- **APsyG**
Association des Psychologues de la Guadeloupe
🌐 <https://fr-fr.facebook.com/ApsyG-Association-des-Psychologues-de-la-Guadeloupe-136340316439534/>

— **AFPC**

Association des psychologues de Franche-Comté
🌐 <http://assopsy-fcomte.blogspot.fr/>

COORDINATIONS RÉGIONALES

Chaque adhérent intègre individuellement une coordination selon son lieu d'exercice ou de son choix.

Coordinations à jour de leur règlement intérieur, pouvant donc voter en CAF :

Aquitaine, Bretagne, Centre Val-de-Loire, Grand Est, Hauts de France, Île-de-France, Limousin, PACA, Pays-de-la-Loire et Guadeloupe.

Région n'ayant pas actuellement de correspondant local, coordination à créer ou en cours de création :

Auvergne, Basse-Normandie, Bourgogne, Franche-Comté, Corse, Guyane, Haute-Normandie, Languedoc-Roussillon, Martinique, Midi-Pyrénées, Nouvelle Calédonie, Rhône-Alpes, Poitou-Charentes, Île de la Réunion et Français de l'Étranger.

🌐 **Coordinations régionales FFPP :**
voir le site www.ffpp.net ou www.psychologues-psychologie.net onglet 'Régions'

BILAN

DE LA MANDATURE 2013–2016

Composition Bureau Fédéral

Composition du BF pendant cette mandature :

- Benoît SCHNEIDER (président),
- Emmanuelle TRUONG-MINH (secrétaire générale),
- Daniel LE GARFF (trésorier),
- François LEQUIN (comme assurant la trésorerie depuis 2016),
- Jacques GARRY (depuis 2016),
- Véronique GRIFFITHS,
- Karin TEEPE,
- Madeleine LE GARFF,
- Cyril MARBOIS (depuis 2016),
- Gladys MONDIÈRE,
- Céline PARISOT,
- Claire SILVESTRE-TOUSSAINT (depuis 2015),
- Bruno VIVICORSI (depuis 2016) .

Daniel LE GARFF, membre du bureau et trésorier de la FFPP, nous a quitté le 17 mai 2016 après plusieurs mois de lutte courageuse contre la maladie. Fort de sa riche expérience de praticien et de responsable d'établissement, il a été adhérent et militant de la FFPP depuis son origine, mettant ses compétences au service de la FFPP tant dans ses composantes nationales (comme membre du BF depuis 2008, comme responsable de la formation, comme trésorier) que régionales (avec la création de la Coordination Centre, puis celle de la Bretagne). Ce bilan salue sa mémoire.

Que soient ici chaleureusement remerciés les membres du bureau ayant participé au mandat qui vient de s'achever et qui n'ont pas souhaité le renouveler, mais qui continuent sous des formes différentes, parfois en lien direct avec la FFPP, parfois de manière plus autonome, à défendre les mêmes valeurs : Emmanuelle TRUONG-MINH, Véronique GRIFFITHS, Madeleine LE GARFF, Claire SILVESTRE-TOUSSAINT.

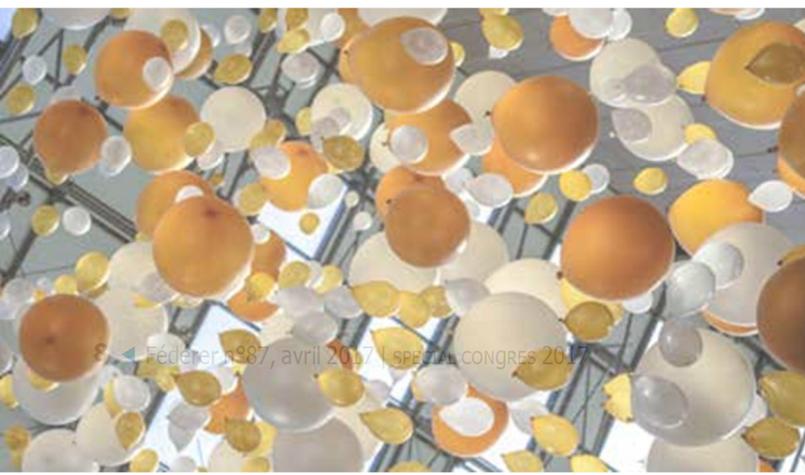
Composition du Bureau Fédéral Élargi et chargés de mission

Le BFE comprend les chargés de missions (nationales et/ou européennes) et les présidents d'organisation et de coordinations.

Les chargés de missions pendant cette mandature étaient :

- Hélène FRÉMAUX & Gladys MONDIÈRE (Rôle et place du psychologue dans le champ de la santé-FPH, France),
- Stéphane SOURY (Psychologue dans le champ de la neuropsychologie, France),
- Christian BALLOUARD (Expertise judiciaire, France),
- Brigitte GUINOT puis Jacques GARRY (Formation – EPEP, France),
- Inès PELISSIER (Etudiants et jeunes diplômés, France),
- Magali MANZANO (Psychologue dans le champ de la santé au travail, France),
- Claire SILVESTRE TOUSSAINT (Phénomènes de radicalisation, France),
- Dominique SZEPIELAK (Crises et désastres, France et Europe),
- Caroline BACLET (Psychogérontologie, France et Europe),
- Michel NICOLAS (Place et rôle du psychologue dans le milieu du sport et des activités physiques et corporelles, France et Europe),
- Marie-Jeanne ROBINEAU (Europe, France et Europe),
- Caroline VILLARET & Jacques GARRY (Psychologues dans le champ de l'éducation, France),
- Anne PLANTADE (Board of Prevention and Intervention, ex Psychotherapy, Europe),
- Jérôme CLERC (Affaires scientifiques, Europe),
- Anne ANDRONIKOF (Ethique et déontologie, Europe),
- Karin TEEPE (Droits de l'homme, Europe),
- Erik DECLERCQ (Psychologue dans le champ des transports, France et Europe).

Le bilan présenté ci-dessous couvre la période de janvier 2013 (Congrès) à la fin de l'année 2016. Il s'appuie sur le rappel des orientations alors adoptées et est nourri de l'ensemble des documents par ailleurs adressés aux adhérents.



La FFPP a poursuivi sa politique de lien avec l'ensemble des organisations professionnelles et syndicales en vue du rassemblement qui reste un de ses objectifs premiers

La FFPP a poursuivi les actions entreprises concernant la déontologie avec le GIRÉDÉP : l'ACOP-F (Association des Conseillers d'Orientation-Psychologues-France), l'AEPUS, l'AFPEN (Association Française des Psychologues de l'Éducation Nationale), l'AFPTO (Association Française des psychologues du travail et des organisations), l'ANPEC, l'ANAPS (Association Nationale des Psychologues du Sport), l'A.Psy.G, l'APFC, le Copsy-SNES (Collectif des Conseillers d'Orientation du SNES), le CPCN Ile de France, le CPCN Atlantique, la FFPP, Psylihos (Association des Psychologues Cliniciens Hospitaliers de l'AP-HP), la SFP (Société Française de Psychologie), la SFPS (Société Française de psychologie du Sport), le SNPES-PJJ-FSU (Syndicat National des Personnels de l'Éducation et du social- Protection Judiciaire de la Jeunesse- Fédération Syndicale Unitaire) et le SPPN.

Elle a aussi poursuivi ses actions au sein de l'Éducation nationale avec le « Groupe des 9 » : l'ACOP-F, l'AEPUS, l'AFPEN, la FFPP, la SFP, le SNP (Syndicat National des Psychologues), le SNES (Syndicat National des Enseignements de Second degré), le SNUipp (Syndicat National Unitaire des instituteurs professeurs des écoles et Pegc), et l'UNSA (Union Nationale des Syndicats Autonomes). Elle invita à de nouvelles formes de co-gestion pour Europsy avec la SFP (www.europsy.fr), de co-animation de formations avec le SNP et l'AFPEN, de co-élaboration de dossiers techniques pour différents ministères, avec le SNP ainsi qu'avec l'OFPN (Organisation Française des Psychologues spécialisés en Neuropsychologie), tout en soutenant des mouvements syndicaux (pétitions, auditions, grèves) visant la défense de la profession (avec, par exemple, le Collectif des Psychologues UFMICT-CGT).

La FFPP a conforté la reconnaissance dont elle est l'objet en tant que partenaire français dans les instances internationales

La FFPP a été présente dans les task-forces au Congrès de l'EFPA à Milan (2015). Une mission Europe a été créée avec l'objectif de mieux coordonner les missions entre elles et dans leur rapport au BF, ainsi que d'assurer une représentation aux réunions organisées par l'EFPA (conseil des présidents, AG, www.efpa.eu).

La FFPP, à partir de la mission Prévention et

intervention, a participé à une étude européenne visant les 36 associations membres de l'EFPA sur la prévention et sur l'intervention dans les domaines de la pratique et de l'éducation.

La FFPP est également présente dans les instances internationales de la psychologie scientifique comme l'IUPsyS (International Union of Psychological Science, www.iupsys.net) qui compte actuellement 87 pays. Elle est reconnue, avec la SFP, en tant que société savante au sein du CNFPS (Comité National de Psychologie Scientifique), organisme qui assure la représentation de la psychologie au sein du COFUSI (Comité Français des Unions Scientifiques Internationales, www.syrte.obspm.fr/cofusi/) lui-même placé sous la tutelle de l'Académie des Sciences. Elle a participé, avec la SFP, à l'organisation pour l'IAAP (International Association of Applied Psychology) du 28ème Congrès de l'ICAP (International Congress of Applied Psychology, www.icap2014.com). Enfin, le mandat au sein de l'ITC (International Test Commission, www.intestcom.org) relève désormais d'une co-désignation FFPP-SFP au sein du CNFPS.

La FFPP a travaillé à donner à la profession et à la discipline visibilité et cohérence des actions et positions

La FFPP a renforcé ses liens avec les organisations syndicales et associatives par la diffusion d'informations mais surtout par le développement ou le renforcement d'actions partenariales: diffusion des appels à manifestations ou à mouvements de grève initiés par diverses organisations syndicales ; construction du statut des psychologues de l'éducation ; collaboration avec les organisations syndicales pour la défense du projet psychologique dans le cadre de la loi santé ; travail de soutien du Collectif des psychologues de Pôle emploi (www.psychologues-psychologie.net, onglet 'Actualités', puis 'Communiqués FFPP' pour avoir un aperçu). Dans ses actions en propre, la FFPP a créé une commission « Usurpation de titre » par la voie de sa Commission de régulation. Elle a organisé deux journées sur l'organisation des psychologues dans la FPH en 2013 et 2014 (les actes de ces journées sont disponibles sur www.ffpp.net, onglet 'Fédérer', puis 'Numéros spéciaux'). Elle a appuyé avec succès la défense des psychologues de la police nationale en soutien au SPPN (2015, cf. www.psychologues-psychologie.net, onglet 'Fédérer', puis 'Associations membres FFPP' ainsi que la pétition sur la formation dans le champ de l'autisme (www.ffpp.net, onglet 'Actualités', puis 'Communiqués FFPP').

La FFPP fait dorénavant partie de plusieurs démarches d'expertise auprès des instances nationales : pour l'ATIH (Agence Technique de l'Information sur l'Hospitalisation), le suivi du CSSAR (Catalogue spécifique des actes de rééducation et réadaptation, depuis 2014) ; pour la DGOS (Direction Générale de l'Offre de Soins), sur le Plan Alzheimer (depuis 2014) ; pour la HAS (Haute Autorité de Santé), sur le repérage des conduites à tenir dans les situations de maltraitance (2014) et sur une démarche de consensus sur les besoins fondamentaux de l'enfant en protection de l'enfance (2016-2017) ; pour l'IGAS (Inspection générale des affaires sociales), sur l'évaluation des CRA (Centres de Ressources Autisme) (2016) ; pour la DGOS et la DGESIP (Direction Générale de l'Enseignement Supérieur et de l'Insertion Professionnelle), sur la prise en charge des maladies neurodégénératives (2016) ; enfin, nous participons également à l'élaboration et aux négociations du décret de la loi – article 24 – visant à préciser les modalités d'organisation de la visite en présence d'un tiers (voir à ce titre le rapport remis au Ministre des familles, de l'enfance et des droits des femmes Démarche de consensus sur les besoins fondamentaux de l'enfant en protection de l'enfance www.cnape.fr/files/news/1899.pdf).

Liens :

Agence Technique de l'Information sur l'Hospitalisation : www.atih.sante.fr

Direction Générale de l'Offre de Soins : <http://social-sante.gouv.fr/ministere/organisation/directions/article/dgos-direction-generale-de-l-offre-de-soins>

Haute Autorité de Santé : www.has-sante.fr/

Inspection générale des affaires sociales : www.igas.gouv.fr/

Direction Générale de l'Enseignement Supérieur et de l'Insertion Professionnelle : www.enseignementsup-recherche.gouv.fr/cid24149/dgesip.html

La FFPP s'inscrit aussi au sein d'instances statutaires nationales ou régionales. Dans la Commission nationale chargée d'examiner les diplômes étrangers en psychologie (présidence depuis 2010) ; elle travaille actuellement pour le bureau de santé mentale de la DGS (Direction Générale de la Santé) sur les phénomènes de radicalisation (depuis 2016), avec le CIPDR (Centre Interministériel de Prévention de la Délinquance et de la Radicalisation) et a été invitée en 2017 à la Journée prévention de la radicalisation au cœur du travail social et des associations en charge des jeunes et des familles (http://www.onpe.gouv.fr/system/files/base_documentaire/invitation_journee_du_3_fevrier_2017.pdf) organisée

par le Ministère des affaires sociales, de la santé et des droits des femmes ; elle est membre depuis 2016 du nouveau CNSM (Conseil National de Santé Mentale) ; elle participe depuis 2016 au HCFEA (Haut Conseil de la Famille, de l'Enfance et de l'Âge) à travers le CEPE (Construire Ensemble la Politique de l'Enfance) ; elle intervient enfin dans les Commissions éthique et recherche du Gérontopôle d'IDF (depuis 2014, <http://www.aphp.fr/contenu/creation-du-gerontopole-dile-de-france-gerondif>).

Liens :

Commission nationale chargée d'examiner les diplômes étrangers en psychologie : <http://www.enseignementsup-recherche.gouv.fr/cid66177/psychologue-une-profession-reglementee-en-france.html>

Direction Générale de la Santé : <http://social-sante.gouv.fr/ministere/organisation/directions/article/dgs-direction-generale-de-la-sante>

Centre Interministériel de Prévention de la Délinquance et de la Radicalisation : <http://www.interieur.gouv.fr/SG-CIPDR/Prevenir-la-radicalisation>

Conseil National de Santé Mentale : <http://social-sante.gouv.fr/ministere/acteurs/partenaires/article/conseil-national-de-sante-mentale>

Haut Conseil de la Famille, de l'Enfance et de l'Âge : <http://www.hcfea.fr/>

Construire Ensemble la Politique de l'Enfance : <http://cep-enfance.blogspot.fr/>

La FFPP a également contribué à des actions scientifiques nationales. Depuis 2010, dans la création et la participation à la CPPLF (Conférence des Publications de Psychologie de Langue Française) ; elle a participé au projet PANJO/INPES dès 2014 (Promotion de la santé et de l'attachement des nouveau-nés et de leurs jeunes parents : un outil de renforcement des services de PMI, de l'INPES – Institut national de prévention et d'éducation pour la santé) ; en 2014, elle a participé via l'APPEA (Association Francophone de Psychologie et Psychopathologie de l'Enfant et l'Adolescent) au processus recherche-action sur le volet psychologique du GEVA (Guide d'ÉVALUATION des besoins de compensation, <http://www.cnsa.fr/documentation/memo5-2015.pdf>) portant sur « L'évaluation psychologique des enfants en situation de handicap », dont le rapport final a été publié en 2016, <https://appea.org/uploads/inline/rapport-final.pdf> ; la FFPP a contribué à la création en 2015 de l'ARIMEP (Association pour la Recherche et l'Intervention Muséale en Psychologie) ; elle participe enfin au séminaire scientifique portant sur « Les troubles du comportement dans l'enfance » de janvier à mai 2017 (<https://appea.org/evenement/les-troubles-du-comportement-dans-lenfance-seminai/>).

Liens :

Conférence des Publications de Psychologie de Langue Française : www.facebook.com/publicationdepsychologiedelanguefrancaise/

Association pour la Recherche et l'Intervention Muséale en Psychologie : <http://arimep.org/>

La FFPP a enfin été le principal artisan au plan national d'une volonté de structuration de la réflexion et de l'action concernant la formation initiale en lien avec le titre unique de psychologue, en articulation avec l'AEPU :

- Réflexion sur la nomenclature des masters avec invitation des organisations et des responsables institutionnels (journées de 2013 et 2014) en vue de la création d'un dispositif national (http://www.psychologues-psychologie.net/index.php?option=com_content&view=article&id=94:nom-enclature-des-masters-de-psychologie-actualite-et-perspectives&catid=13&Itemid=125) ;
- Publication et diffusion du Panorama national des masters AEPU (éditions 2015 et 2016 sur <http://www.aepu.fr/index.php/telechargements/send/9-panorama-des-masters-de-psychologie/410-panorama-des-masters-2-de-psychologie-2016>, édition 2017 en préparation) ; l'AEPU, membre de la FFPP, a organisé plusieurs manifestations visant les questions d'enseignement (Éthique de la recherche, enseignement de la Déontologie, 2013 ; Enseignement et nouvelles technologies, 2016 ; www.aepu.fr).

La FFPP a favorisé toutes les mesures organisationnelles et réglementaires visant à responsabiliser la profession et la discipline en particulier dans ses dimensions éthiques et déontologiques

La FFPP poursuit sa politique de concertation avec les autres organisations signataires du Code de déontologie des psychologues pour retenir les évolutions les plus adaptées à la reconnaissance sociétale du Code et favoriser par tous les moyens possibles sa diffusion et sa promotion. Les travaux engagés au sein du GIRÉDÉP ont permis la signature officielle du Code actualisé le 4 février 2012 (voir le site www.codededeontologiedespsychologues.fr). Une réflexion nationale et inter-organisationnelle en vue d'une réglementation du Code s'est poursuivie, avec la rencontre d'un conseiller technique du ministère de la santé en 2015. Une large consultation des psychologues adhérents aux organisations du GIRÉDÉP d'une part, et de toute la

communauté nationale des psychologues d'autre part, a été organisée en 2016. Les résultats de cette consultation ont été diffusés (voir l'article « Code de déontologie : consultation 2016, résultats des votes » dans *Fédérer* n° 84, mai-juin 2016, p.27-28, www.psychologues-psychologie.net, onglet 'Fédérer', puis 'Sortie Fédérer'). Ils donneront lieu à débat public lors d'une journée nationale le 25 mars 2017 portant sur *Le Code de Déontologie des psychologues et sa réglementation* (www.psychologues-psychologie.net, onglet 'Actualités' puis 'Communiqués FFPP').

La FFPP a décidé en parallèle d'avancer en son sein, de façon plus active et responsable, cette réflexion en créant un dispositif expérimental mis en œuvre en 2016 : la CORELI (COMmission de RÉgulation des LItiges). Les statuts et règlement intérieur ont été adoptés (www.psychologues-psychologie.net, onglet 'La Fédération' puis 'La FFPP et la déontologie') et les responsables désignés sont en fonction. C'est la première fois en France qu'une organisation formalise de façon claire et structurée en son sein et à destination du public, des engagements forts concernant ses membres au regard de la promotion et du respect de la déontologie. Il s'agit d'une réelle démarche de protection des usagers et de soutien envers les membres de la Fédération. Un document de présentation destiné à être largement diffusé est en préparation.

La CNCDP, outre ses tâches telles que définies par ses statuts impliquant la production et la diffusion de ses avis, a œuvré à la promotion de la déontologie de par l'organisation de journées nationales d'études en 2014 et 2016 : *Le psychologue dans les institutions et les organisations* (<http://cncdp.fr/index.php/journees-d-etude-deontologie/2014-actes-de-la-journee>) ; *Commande, demande, consentement : questions déontologiques* (<http://www.cncdp.fr/index.php/journees-d-etude-deontologie/je-2016>).

La FFPP a renforcé la reconnaissance, la valorisation et la défense de la profession

La FFPP a soutenu une démarche de liens partenariaux avec les organisations associatives et syndicales. Elle est à l'origine de plusieurs publications sur la formation et l'emploi ou d'interviews dans les médias pour le projet Observatoire de l'emploi à destination des étudiants et jeunes diplômés, projet qui n'a pu prendre corps à ce jour (voir cependant dans le présent numéro la publication de données inédites sur l'emploi qui conforte l'importance d'un tel projet). Le Forum Emploi (<http://forum.psychologues-psychologie.net/> ou <http://forum.ffpp.net>) sur le site s'avère cependant être un outil de travail majeur

puisqu'il est extrêmement consulté (voir infra). En parallèle, les actions visant à assurer le respect des garanties inhérentes à la profession ont amené à la création de la sous-commission « Usurpation du titre » au sein de la FFPP. La démarche visant la réécriture de l'arrêté « stage » de 2006 a été bloquée au MESR, elle va être relancée, de même que pour la clarification des modalités de traitement de demandes de n° ADELI par les ARS (Agence Régionale de Santé; www.ars.sante.fr; voir <http://www.aepu.fr/index.php/deontologie/send/6-aepu-docs/109-courrier-ffpp-aepu-a-dgesip-modification-arrete-stage-sept-2012>).

La FFPP développe de plus en plus une communication externe efficace

Fédérer s'est développé, quantitativement et qualitativement, et s'est diversifié. Durant la mandature, sous la rédaction en chef de Céline PARISOT, 6 numéros de *Brèves* ont été publiés (2013, 2014), puis insérés sous forme de rubrique dans *Fédérer*; *Fédérer* a donné lieu depuis 2013 à 5 numéros annuels, soit 20 numéros au total. La pagination de *Fédérer* a régulièrement augmenté (de 30 pages en moyenne en 2014, à 40 pages en 2016). *Fédérer* est habituellement téléchargé à plus de 6000 exemplaires (sur plusieurs mois, la moyenne est entre 7000 et 9000 et les téléchargements peuvent atteindre 12000, *Fédérer* n° 83 - mars 2015). Nos publications sont largement diffusées (réseaux méls, site, ainsi que Facebook  <https://www.facebook.com/ffppsy/>) sur lequel nous constatons de nombreux messages de psychologues, d'étudiants et de praticiens ou usagers malgré cette période de rodage), en plus d'être consultées et citées (Facebook, ouverture septembre 2015 : diffusion jusqu'à 6800 et des « J'aime une page » dépassent les 4000 mentions ; Lettres d'information diffusées à 38000 utilisateurs activés en 2017, en progression régulière : 23180 en 2011).

La collaboration avec des revues partenaires. Elle vise essentiellement *Le Journal des Psychologues* (www.jdpsychologues.fr) qui a accueilli deux dossiers, l'un portant sur les questions de déontologie de façon générale et sur le GIRÉDÉP/CORELI plus précisément, l'autre piloté par l'association membre PELT, sur le thème Pour une psychologie clinique du Travail. Des articles ponctuels (sur *Europsy*, la formation, ou la structuration de la profession à l'hôpital) y ont été également publiés. Par ailleurs, un partenariat avec la revue *Bulletin de Psychologie* permet de publier des articles expertisés issus des conférences présentées lors des *Entretiens Francophones de la Psychologie* (cf. le numéro portant sur les *Entretiens*

de 2012 publié en 2015 intitulé « La clinique, quelles cliniques ? »,  <http://www.bulletindepsychologie.net/vente/derniers/R538.php>).

La FFPP a contribué à la construction et à la diffusion des connaissances

Les actions de formation et les Entretiens de la Psychologie. La formation continue assurée par la FFPP a connu avec la mandature en cours une implémentation structurelle assurée, avec la création des EPEP (Entretiens du Psychologue et de l'Enseignement en psychologie,  www.entretiensdelapsychologie.org/), à l'initiative de Brigitte GUINOT (relayée depuis début 2016 par Jacques GARRY). Une charte éthique a été adoptée précisant les conditions de participation des membres de la FFPP aux actions de formation. Les possibilités de formations se sont étendues en fréquence et en thématiques. Elles portent surtout sur les pratiques professionnelles, comme Animateur de Groupes d'Analyse des Pratiques, Les Écrits Professionnels du Psychologue, Protection de l'Enfance (rôle et place du psychologue dans le dépistage, le signalement et l'accompagnement de la victime dans la procédure pénale), Victimes de traumatismes (quels soins ?), Le rôle du psychologue en institution gériatrique, Prise en charge clinique des troubles des apprentissages chez l'enfant (de l'évaluation aux interventions), Se former à la gestion des drames. Mais ces formations portent aussi sur des points moins « cliniques », comme Psychologue dans la Fonction Publique Hospitalière (se préparer au concours), Psychologue à l'hôpital (nouveaux contextes institutionnel, règlementaire et juridique : quelles perspectives ?), ou encore Psychologue à l'hôpital (structuration et mise en place du projet de psychologie). Les *Entretiens Francophones de la psychologie* demeurent un moment phare du rassemblement entre psychologues universitaires et praticiens. L'édition 2014 avait été suspendue en raison de notre participation au 28^e Congrès de l'ICAP (International Congress of Applied Psychology), congrès qui a donné lieu à un partenariat organisationnel avec la SFP, et aussi à l'organisation de symposiums sur la formation. Les *Entretiens* se sont donc déroulés à Nancy en 2015 (les vidéos des conférences plénières sont disponibles sur  http://www.psychologues-psychologie.net/index.php?option=com_content&view=article&id=222&Itemid=424). L'édition 2017 aura lieu à Lille sur « La place des psychologues entre crises et cultures », l'appel à communications ( <http://lesentretiensdelapsychologie.fr/appel-a-contribution.html>) est prolongé au 30 avril 2017.

Des journées nationales de formation. Elles ont été

organisées par la FFPP, et certaines sont encore à venir : en psycho gériatrie, avec *Psychologue en gériatrie, diversité des cliniques, des pratiques et des prises en charge* (2014) et *La mort dans les pratiques psychologiques, si proche, si lointaine* (2016), *Journée des Psychologues de l'éducation* (2015), *Journée sur le Concours sur titre dans la FPH* (2015), *Journée de l'AEP* (2013, 2016, voir supra). La FFPP a également contribué au Colloque EPP (École des Psychologues Praticiens) sur *Préparer la nouvelle génération de psychologue* (2016) ainsi qu'à la journée *Situations de crises psycho-traumatiques en milieu scolaire* (<https://www.afpen.fr/spip.php?article698>) en collaboration avec l'AFPEN et l'ANPEC (20 mai 2017). Enfin, deux journées *Psychologie du transport* sont prévues fin 2017, ainsi qu'une journée sur les *Risques psychosociaux* (reportée en 2018).

Des journées régionales de formations. Organisées par les Coordinations régionales, elles ont porté sur : *Signalement éthique* (Lorraine, 2014), *Santé psychique au travail* (PACA Nice, 2014), *Les psychothérapies* (Pays de Loire, 2014), *La plainte à penser* (Bretagne, 2015), *Signal-éthique du signalement* (Centre, 2015), *De la souffrance à la santé au travail* (Limousin, 2015), *Des psychologues, Une déontologie : le fondement de notre Unité ?* (PACA Avignon, 2016).

Conférences Nationales en Psychologie « À la découverte de la Psychologie d'aujourd'hui ». En partenariat avec l'université Paris Descartes et *Le Journal des Psychologues*, et à l'initiative de Roger LÉCUYER, trois cycles de conférences ont été mis en place (à Paris, Aix, Nantes, Limoges) : *Des premiers apprentissages aux savoirs scolaires* (du 7 octobre 2014 au 3 février 2015, avec Roger LÉCUYER, Agnès FLORIN, Michel FAYOL, Pascale COLÉ, Bernard LÉTE, Daniel MELLIER, Virginie LAVAL), *Pathologies actuelles aux différents âges de la vie* (du 10 février au 2 juin 2015, avec Isabelle VARESCON, Catherine CHABERT, Sylvie BERTHOZ, Marie Christine GÉLY-NARGEOT, Bernadette ROGÉ) ; *Enjeux éducatifs au sein de l'école, contribution de la psychologie sociale aux débats* (du 22 septembre 2015 au 19 janvier 2016, avec Laurent BÉGUE, Delphine MARTINOT, Jean-Claude CROIZET, Céline BUCHS, Serge GUIMOND & Elodie ROEBROECK) (www.psychologues-psychologie.net, onglet 'Colloques & Journées').

La publication d'un ouvrage. Numéro spécial de *Fédérer* sur « Haïti, Psychologie de l'Urgence » (2013) piloté par la Coordination régionale de Guadeloupe.

Enseignement de la psychologie au Lycée. Une démarche active auprès du Conseil Supérieur des programmes, initiée par Alain LIEURY, Agnès FLORIN,

Roger LÉCUYER et Benoît SCHNEIDER, a été conduite entre 2014 et 2016 pour promouvoir l'enseignement de la psychologie au Lycée.

La FFPP a renforcé son étayage organisationnel au service de la reconnaissance de la profession

De nouvelles missions internes ont vu le jour pendant ce mandat : *Board of Prevention and Intervention* (Europe), *Etudiants & jeunes diplômés* (France), *Psychologue dans le champ de la neuropsychologie* (France) ainsi que *Phénomènes de radicalisation* (France, en collaboration avec le ministère de la santé). Sur cette dernière mission, dans laquelle la FFPP et l'AEP sont particulièrement impliquées, une session de sensibilisation à la prévention de la radicalisation pour les acteurs de terrain (notamment psychologues et psychiatres) est prévue dans chaque région lors de l'année 2017. Ces sessions sont mises en place par les ARS. Le ministère des Affaires sociales et de la santé a souhaité impliquer, dans l'organisation de ces sessions, les fédérations et syndicats de psychiatres et de psychologues et faire participer les acteurs de cette politique publique comme le CIPDR et la MIVILUDES (Mission interministérielle de vigilance et de lutte contre les dérives sectaires, www.derives-sectes.gouv.fr/).

L'implémentation dans les structures. La FFPP est passé du rôle de d'interpellant à celui d'une organisation que les pouvoirs publics (comme la HAS, les ARS ou l'INPES, voir supra) sollicitent de façon beaucoup plus systématique. La FFPP va devoir s'étendre vers de nouvelles structures peu investies jusqu'alors, consolider ses réseaux et structurer plus efficacement ses modes de réponses.

La représentation au sein de l'Université. Par exemple, la représentation au sein des conseils d'UFR (Unités de Formation et de Recherche) n'a pas été suffisamment poursuivie, alors que la FFPP peut siéger au titre d'organisation représentative, comme à l'université de Lille 3 depuis 2014.

La FFPP a poursuivi le renforcement de sa structuration interne

Le nombre d'adhérents.

La FFPP doit regarder en face le rapport pas toujours facile aux formes de militantisme actuelles dans notre société, et sa politique technique de suivi des adhésions. L'extension des domaines d'action et de la visibilité de la FFPP ne se sont ainsi pas encore reflétés dans un mouvement d'adhésion suffisamment remarqué durant cette mandature, cependant de récentes

décisions (modalités d'adhésion « petites structures » ; mensualisation et meilleur suivi des cotisations) et de nouveaux projets devraient porter leurs fruits dès l'année 2017.

Les Coordinations régionales.

Initiés par Madeleine LE GARFF, le travail et le lien avec les Coordinations régionales s'est consolidé par la mise en place de Journées nationales des régions dont la plus récente (Avignon, 2016) s'est couplée avec une Journée d'étude publique consacrée à la déontologie. La mise en réseau des régions a favorisé à la fois leur dynamisme interne et le travail de collaboration inter-régions. La réflexion a été amorcée sur une redéfinition possible de leur périmètre, réflexion qui donnera lieu à des propositions d'évolutions statutaires au cours de l'année 2017. Au-delà des initiatives et des réalisations spécifiques à chaque Coordination régionale, une des expressions de leur activité s'est traduite par l'organisation de Journées régionales de formation dont l'audience a largement débordé les régions organisatrices (cf. pour cette raison, leur mention au § « Formation » ci-dessus).

La mise en place du BFEE.

La veille du CAF, le BF se réunissait avec les chargés de missions (c'est le BFE, Bureau Fédéral Élargi). Les représentants des Coordinations régionales et des Associations nationales ont été associés à ces

réunions (c'est le BFEE, Bureau Fédéral Élargi Étendu) pour favoriser un travail transversal et un partage des problématiques internationales, nationales et régionales. L'expérience visant à une plus grande démocratie interne s'étant révélée positive, le BFEE a été complètement intégré dans le BFE actuel.

Le renforcement et la structuration du travail du siège.

Ce renforcement s'est opéré de plusieurs façons : le responsable du siège, Jeannine ACCOCE, a d'abord bénéficié du soutien bénévole, de quelques heures par semaine au temps plein en période de pointe, de la part de Marie-Germaine PÉCHEUX (jusqu'en 2014). Solange DYKSTEIN est venue en support en 2014 lors d'un CDD d'une journée par semaine pendant 3 mois en qualité de secrétaire.

De 2010 à 2015, Christine PÉPIER avait été recrutée dans le cadre d'un contrat aidé (28h par semaine). Nos ressources ont permis une évolution du poste, suite à la fin de ce contrat : Catherine MONTALT a été recrutée en CDI en tant que secrétaire-comptable en février 2015, initialement pour 17h30 par semaine, puis elle est passée à temps complet. C'est donc un renfort marqué en technicité et en quotité de travail qui a caractérisé ces deux dernières années. Le travail et la fonction de secrétaire comptable ont été largement soutenus par le trésorier, Daniel LE GARFF, relayé par François LEQUIN qui sera à l'avenir assisté d'un trésorier adjoint.

MANDATURE 2017–2020

Composition du nouveau BF

La co-présidence : un co-pilotage praticien-universitaire



Gladys MONDIÈRE (élue coprésidente) est dans le bureau fédéral depuis 2012. Elle a obtenu son DESS (M2 Professionnel) de psychologie clinique à l'université de Lille 3 en 1990, après une maîtrise de psychologie obtenue à Grenoble en 1984 et un DEA (M2

Recherche) de psychanalyse obtenu à Paris 13 en 1986. En tant que psychologue en psychiatrie adulte à l'EPSM Lille Métropole, elle a poursuivi ses études par un DEA et un Doctorat en psychologie à Paris 5. Elle défend particulièrement la fonction du psychologue à l'hôpital, notamment en participant aux commissions ministérielles comme la commission Couty, et aujourd'hui le Conseil National de Santé Mentale.



Benoît SCHNEIDER (élu coprésident) a une double formation avec un Doctorat en psychologie du développement et un DESS (M2 Professionnel) en psychologie clinique. Il a exercé 11 ans

comme psychologue à l'ASE, puis comme maître de conférences en psychologie du développement à l'université Nancy 2, et enfin comme professeur des universités en psychologie de l'éducation depuis 2008 à l'université de Lorraine. Impliqué depuis longtemps dans l'AEPD dont il était président lors de la création de la FFPP en 2003, il a co-présidé la FFPP avec Brigitte GUINOT de 2008 à 2012, puis l'a présidé entre 2013 et 2016.



Marie-Jeanne ROBINEAU (élue secrétaire générale) est actuellement à la retraite. Titulaire du DESS de psychopathologie clinique obtenu à Aix en Provence, elle a exercé la psychologie dans l'Éducation nationale puis en libéral. Elle fut membre du bureau du SPEN puis

membre du bureau du SNP (expérience de secrétaire générale adjointe), chargée de mission Éducation à l'EFPA, Présidente de l'ANOP (Association Nationale des Organisations de Psychologues) lors de la période travail sur le Méta code et sur la Charte européenne) puis dans la continuité, Présidente de la FFPP à sa

création (2003) avant d'y être Secrétaire générale dans la mandature suivante puis membre du BF chargée du bulletin *Fédérer*. Simple adhérente ensuite, elle est chargée de mission Europe (représentante de la FFPP à l'EFPA), a participé activement à l'actualisation du Code de déontologie des psychologues en tant que membre du GIRÉDÉP et membre de la CNCDP.



François LEQUIN (élu trésorier) est directeur de l'Accueil et des Affaires financières d'un établissement public hospitalier depuis 1993, et est déjà intervenu lors deux colloques organisés par la FFPP en 2013 et en 2014 sur les psychologues à l'hôpital avec le thème « Un psychologue, ça coûte ou ça cote ? » et sur la structuration des psychologues au sein des établissements de santé.

Les membres élus du bureau fédéral



Jacques GARRY a exercé à Marseille et dans les territoires d'outre-mer (Wallis & Futuna) comme psychologue de l'éducation nationale pour le premier degré de 1984 à 2009, suite à une formation de psychologue scolaire avec l'ajout d'un DEA (M2 recherche) en psychologie cognitive. Impliqué au sein du SPEN puis dans la direction du SNP jusqu'en 2003, il a participé à la création de la FFPP et y a occupé la place de trésorier entre 2003 et 2005. Chargé de mission Éducation depuis 2009, il rejoint le bureau fédéral en janvier 2016 pour prendre en charge les formations de la FFPP au sein des EPEP (Entretiens du Psychologue & de l'Enseignement en psychologie).



Cyril MARBOIS, déjà impliqué au sein de la coordination régionale Centre-Val de Loire, est psychologue clinicien en psychiatrie, en milieu scolaire et dernièrement au sein du service de médecine préventive de l'agglomération d'Orléans. Il a par ailleurs complété son cursus par un master 2 en ingénierie et management des organisations.

Mickaël MORLET-RIVELLI est psychologue clinicien. Depuis 2013, il exerce en libéral et est chargé de cours à l'université de Reims. Titulaire d'un Master 2 mixte (Professionnel et recherche) en psychopathologie, criminologie et pratiques cliniques de l'université Rennes 2, il est depuis 2015 psychologue expert dans la protection civile de la Marne.



Céline PARISOT a rejoint la FFPP en 2007, d'abord élue présidente de la coordination régionale Lorraine, puis depuis 2010 au sein du bureau fédéral en étant secrétaire de rédaction puis

rédatrice en chef du bulletin *Fédérer*. Diplômée depuis 2004, elle a exercé 8 ans dans le médico-social, et depuis 2012 en Action Éducative en Milieu Ouvert et travaille sous mandat judiciaire, ainsi qu'en libéral depuis 2016.



Karin TEEPE, psychologue certifiée Europsy, a été longtemps cadre dirigeant d'un service de placement familial dépendant dans le cadre de la protection de l'enfance. Elle est spécialisée dans les problématiques traumatiques et travaille avec des victimes de répression politiques et de torture en centre de soins ainsi que dans une Maison des Femmes dans un cadre hospitalier. Elle exerce également en libéral. Au bureau fédéral depuis 2012, elle est notamment impliquée dans le groupe de travail de l'EFPA sur les droits de l'homme en lien avec l'action des psychologues, dans la mise en place de la CORELI.



Bruno VIVICORSI est psychologue (non praticien) depuis 2001, par l'obtention d'un DESS (Master 2 Professionnel) à Aix-en-Provence en Psychologie des perturbations cognitives. Diagnostic et récupération des troubles du fonctionnement cognitif du sujet normal et du sujet pathologique et maître de conférences en psychologie (cognitive) depuis 2002 à l'université de Rouen. Membre du premier bureau fédéral entre 2003 et 2007, il fut coordinateur des Entretiens Francophones de la Psychologie entre 2006 et 2010 et a rejoint le bureau fédéral en janvier 2016. Durant ce nouveau mandat, la priorité portera sur la mission de rédacteur en chef du bulletin *Fédérer*.



Bruno ZILBERG est psychologue depuis 2004 de l'université de Paris 5, mention groupe et institution. Après un parcours associatif et syndical, depuis les années 2003, et avoir présidé ou administré des associations à dimension politique, il rejoint la FFPP IDF en 2012. Diplômé d'un DESU en thérapie familiale systémique, d'un DU en psychotrauma et d'un DU en addiction, il fonde en 2005 l'association CITHÉA dans le champ de la protection et la prise en charge sous contrainte judiciaire et en devient directeur général. Il a eu l'occasion de rendre un rapport national sur les questions de familles, parentalités et couples ayant fortement contribué aux avancées du PACS. Aujourd'hui expert NI pour les tribunaux, l'essentiel de son travail s'organise autour des liens avec les institutions françaises et les structures administratives ministérielles.

TOUR D'HORIZON

LES PSYCHOLOGUES EN FRANCE : NOMBRE ET ACTIVITÉ, DES DONNÉES ACTUALISÉES ET INÉDITES

Benoît Schneider

Professeur de psychologie,
Psychologue, n° ADELI : 54 93 01 86 9
Coprésident de la FFPP

Gladys Mondière

Psychologue, n° ADELI : 59 93 28 01 0
Coprésidente de la FFPP

Le nombre de psychologues exerçant en France est longtemps resté difficile à évaluer. Une estimation de 35 à 45 000 psychologues a été volontiers citée et reprise dans de nombreux ouvrages ou articles (pour évocation : LECOINTRE, 2001 ; SCHNEIDER, 2002) ; une évaluation personnelle par grands secteurs d'emploi (SCHNEIDER, 2009) a été reprise pour l'actualisation de données par le GIRéDeP (2016) (pour un bref commentaire, voir SCHNEIDER, 2012). Une approche complémentaire a été tentée à partir de l'analyse des offres d'emploi (SCHNEIDER, FRITZ & MAIRE, 2013).

La DREES (Direction de la recherche, des études, de l'évaluation et des statistiques, Ministère des Affaires sociales et de la Santé) a publié depuis 2014 des informations affinées et mis à notre disposition une série de données jusqu'ici inédites dont nous présentons de façon synthétique les résultats essentiels et pour certains novateurs. Nous remercions grandement la DREES pour sa disponibilité¹. Nous en relevons cependant les limites qui plaident pour une nécessaire mise en place d'un Observatoire de l'emploi des psychologues.

La DREES² présente ces données de façon très détaillée (par exemple par département). Nous avons opéré des regroupements synthétiques. Pour mieux comprendre les données mises à disposition du public, nous avons sollicité les services de la DRESS qui non seulement ont répondu à nos questions, mais nous ont fourni des données complémentaires présentées en partie ci-après. La lecture et les commentaires des données n'engagent bien évidemment que la responsabilité des auteurs de l'article.

1. Nous remercions en particulier Mme S. DOUANGDARA (cheffe du bureau publications et communication) et ses collaborateurs de la DREES.

2. Les données utilisées ci-dessous proviennent d'abord des publications de la DREES : Effectifs des psychologues par mode d'exercice global, zone d'activité et tranche d'âge <http://www.data.drees.sante.gouv.fr/TableViewer/tableView.aspx?ReportId=2558>, et Exploitations statistiques au 1^{er} janvier 2016 des données sur les Professions de santé (hors médecins) tirées du Répertoire ADELI et du RPPS (Répertoire partagé des professions de santé), lien internet http://drees.social-sante.gouv.fr/IMG/pdf/les_professions_de_sante_au_1er_janvier_-_sources.pdf.

L'ÉVOLUTION DU NOMBRE DE PSYCHOLOGUES INSCRITS SUR LA LISTE ADELI

L'article 57 de la loi n° 2002-303 du 4 mars 2002 relative aux droits des malades et à la qualité du système de santé a rendu obligatoire, pour les personnes autorisées à faire usage du titre de psychologue, l'enregistrement de leurs diplômes et ceci alors même que les psychologues ne constituent pas une profession de santé réglementée au sens du code de la santé publique. Les données d'enregistrement par la DRESS sont disponibles à partir de 2004 concernant le seul nombre de psychologues. Elles montrent que les enregistrements ont été très progressifs. Depuis 2014, des données beaucoup plus complètes sont fournies. Nous exploiterons dans cet article les données 2016, l'évolution sur trois ans étant peu sensible.

Le nombre de psychologues inscrits sur la liste ADELI³ a très régulièrement augmenté de 2004 à 2016 (cf. Tableau 1). Cette augmentation progressive résulte à la fois de politiques incitatives d'une part et du renouvellement des générations d'autre part puisque les jeunes psychologues désirant se faire embaucher se sont vu progressivement demander ce numéro d'enregistrement ADELI alors que ceux qui étaient en emploi au moment de la promulgation de la loi n'avaient le plus souvent pas de réelles contraintes pour ce faire.

Tableau 1 :

Nombre de psychologues inscrits sur la liste ADELI de 2004 à 2016.

Année	n
2004	10 226
2005	16 066
2006	19 656
2007	22 754
2008	25 983
2009	29 466
2010	32 848
2011	36 470
2012	41 338
2013	45 619
2014	49 906
2015	53 913
2016	57 854

ACTIVITÉ DE TYPE HOSPITALIÈRE SALARIÉE, ACTIVITÉ MIXTE, ACTIVITÉ AUTRE

Les statistiques publiées par la DREES à partir du document « professions de santé » portent sur les professions et les professionnels inscrits dans ADELI 1 (professions de santé) ou dans le RPPS en tant qu'« actifs occupés », donc déclarant une activité (il exclut les bénévoles et les personnes en recherche d'emploi). La première voie d'analyse se réfère donc aux trois grandes catégories retenues : « Activité de type hospitalière salariée, Activité mixte libérale-salariée hospitalière, Activité autre ». Cette classification ne correspond que très imparfaitement à l'ensemble des emplois de psychologues. Elle permet cependant de faire apparaître une évaluation ignorée jusqu'alors du nombre et de la proportion de psychologues exerçant en libéral. Lorsqu'un professionnel déclare plusieurs activités, c'est l'activité principale qui est retenue pour l'élaboration des statistiques. Les déclarations aux ARS (Agences régionales de santé) constituent le guichet unique d'enregistrement. Tout professionnel de santé est dans l'obligation d'informer l'ARS (guichet d'enregistrement du professionnel pour ADELI) de tout changement dans sa situation d'exercice, enregistrement d'une nouvelle activité, changement d'adresse de l'activité, changement de mode d'exercice, etc. La fiabilité des données dépend donc du respect de cette obligation. Les statistiques présentées dans les tableaux qui suivent relèvent par ailleurs d'un fichier dit « corrigé » à des fins statistiques. Les corrections ont pour vocation essentielle de supprimer une partie des erreurs manifestes (doublons...), des incohérences observées (incompatibilité entre le statut du professionnel et l'activité qu'il déclare...), des informations inexploitable (professionnels pour lesquels manquent toutes les informations ou presque...) ou des informations géographiques incomplètes.

Les données de la DRESS distinguent donc trois grandes catégories : les « Libéraux ou mixtes », les « Salariés hospitaliers » et les « Autres salariés ». La définition de salariés hospitaliers retenue renvoie aux psychologues exerçant leur activité principale dans un établissement de santé public ou privé (hôpital, privé ESPIC, privé à but lucratif). Le professionnel de santé peut déclarer jusqu'à 3 activités. Un praticien « mixte » exerce au moins 2 activités dont une libérale et l'autre salariée. Les données présentées ici sont relatives aux déclarations en date du 1^{er} janvier 2016.

3. ADELI signifie Automatisation DEs LIstes. C'est un système d'information national sur les professionnels relevant du code de la santé publique, du code de l'action sociale et des personnes autorisées à faire usage du titre de psychologue. Il contient des informations (état civil – situation professionnelle – activités exercées). Un numéro ADELI est attribué à tous les praticiens salariés ou libéraux et leur sert de numéro de référence.

Le Tableau 2 présente le nombre et le pourcentage de psychologues par région. Ces données mériteraient une analyse affinée en croisant les emplois et le nombre de places offert en formation (SCHNEIDER et

al., 2013). Notons simplement ici que l'Ile-de-France propose 23,3 % des emplois, alors qu'il offre environ 30 % des places en formation.

Tableau 2 : Nombre et pourcentages de psychologues par régions selon les grands secteurs d'activité.

Année 2016	n				%			
	Total	Libéral ou mixte	Salarié hosp.	Autres salariés	Total	Libéral ou mixte	Salarié hosp.	Autres salariés
Total	57 854	17 985	13 205	26 664	100	31,1	22,8	46,1
DOM	1 120	201	309	610	1,9	1,1	2,3	2,3
Alsace Lorraine Champagne Ardennes	4 135	851	1 191	2 093	7,1	4,7	9	7,8
Aquitaine Limousin Poitou Charentes	5 022	1 382	1 118	2 522	8,7	7,7	8,4	9,5
Auvergne Rhone-Alpes	6 954	2 545	1 595	2 814	12	14,1	12,1	10,6
Bourgogne Franche-Comté	2 194	563	579	1 052	3,8	3,1	4,4	3,9
Bretagne	2 582	817	606	1 159	4,7	4,5	4,6	4,5
Centre Val-de-Loire	1 992	520	424	1 048	3,4	2,9	3,2	3,9
Corse	223	66	39	118	0,4	0,3	0,3	0,4
Ile-de-France	13 481	5 020	2 774	5 687	23,3	27,9	21	21,3
Languedoc Roussillon Midi-Pyrénées	5 484	2 014	972	2 498	9,5	11,2	7,4	9,4
Nord Pas-de-Calais Picardie	4 450	863	1 356	2 231	7,7	4,8	10,3	8,4
Normandie	2 707	534	737	1 436	4,7	3	5,6	5,4
Pays de la Loire	2 791	988	587	1 216	4,8	5,5	4,4	4,7
Provence Alpes Côte-d'Azur	4 719	1 621	918	2 180	8,1	9	6,7	8,2

Le Tableau 3 propose le nombre et le pourcentage de psychologues par sexe. Notons que cette proportion est quasiment identique à la proposition des étudiants par sexe. La profession de psychologue

reste donc particulièrement féminisée. L'activité libérale apparaît très légèrement supérieure chez les hommes.

Tableau 3 : Nombre et pourcentages de psychologues par sexe selon les grands secteurs d'activité.

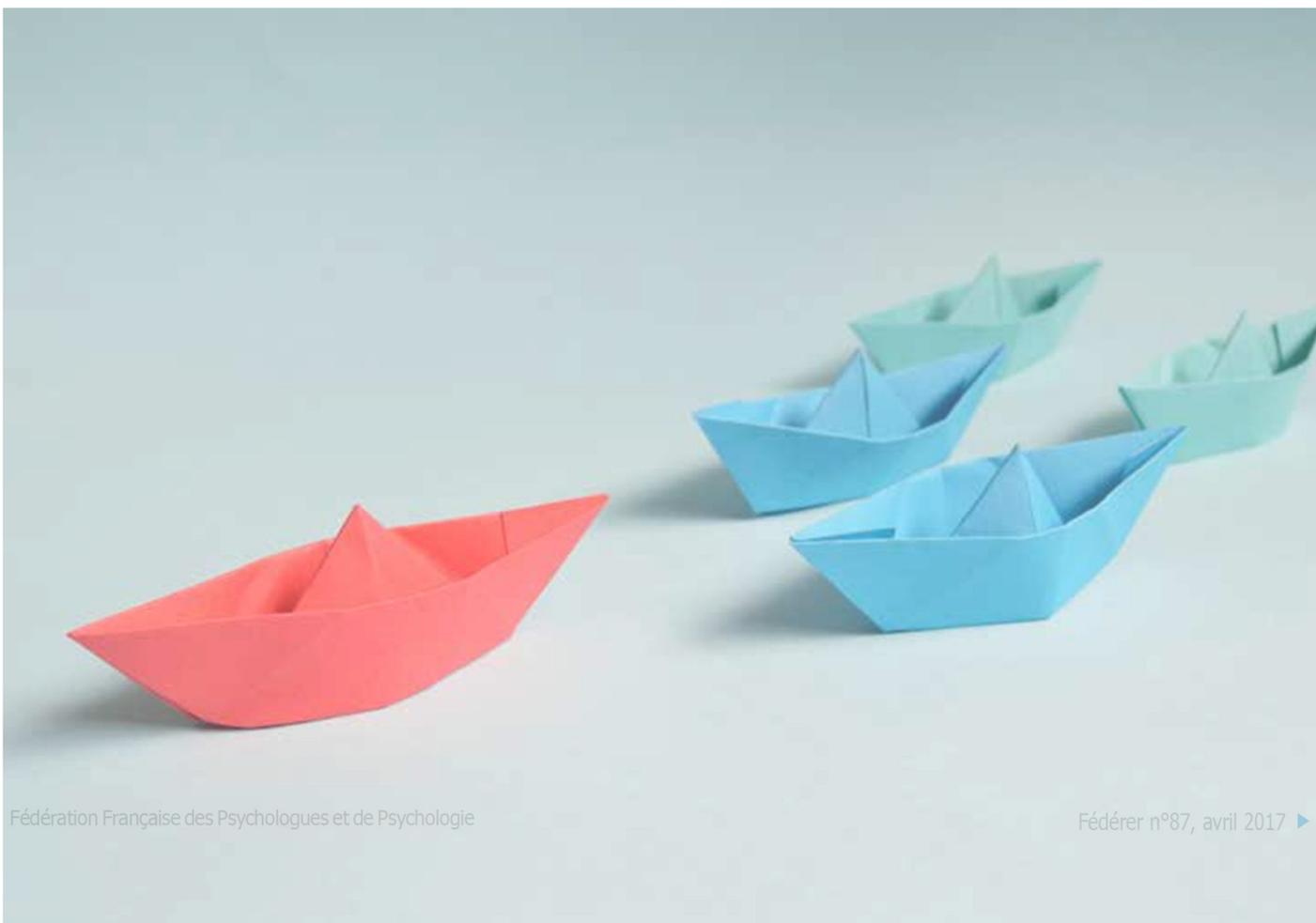
Année 2016	n				%			
	Total	Libéral ou mixte	Salarié hosp.	Autres salariés	Total	Libéral ou mixte	Salarié hosp.	Autres salariés
Total	57 854	17 985	13 205	26 664	100	31,1	22,8	46,1
Femmes	49 305	15 132	11 332	22 841	85,2	84,1	85,8	85,7
Hommes	8 549	2 853	1 873	3 823	14,8	15,9	14,2	14,3

Le Tableau 4 présente le nombre et le pourcentage de psychologues par âge. L'activité salariée autre qu'hospitalière évolue peu avec l'âge alors que l'activité libérale augmente avec l'expérience par

rapport à l'activité hospitalière (20 à 23 % chez les plus jeunes ; 35 à 36 % à partir de la cinquantaine ; 40 % vers la fin d'activité).

Tableau 4 : Nombre et pourcentages de psychologues par âge selon les grands secteurs d'activité.

Année 2016	n				%			
	Total	Libéral ou mixte	Salarié hosp.	Autres salariés	Total	Libéral ou mixte	Salarié hosp.	Autres salariés
Total	57 854	17 985	13 205	26 664	100	31,1	22,8	46,1
Moins de 25 ans	483	94	158	231	27,4	19,5	32,7	47,8
25 à 29	5 995	1 410	1 903	2 682		23,5	31,7	44,7
30 à 34	9 289	2 367	2 632	4 290		25,5	28,3	46,2
35 à 39	8 894	2 466	2 330	4 098	39,7	27,7	26,2	46,1
40 à 44	8 084	2 524	1 757	3 803		31,2	21,7	47,0
45 à 49	5 992	2 038	1 062	2 892		34,0	17,7	48,3
50 à 54	5 112	1 874	794	2 444	26,0	36,7	15,3	47,9
55 à 59	5 357	1 953	866	2 538		36,5	16,2	47,4
60 à 64	4 597	1 624	934	2 039		35,3	20,3	44,4
65 et +	5 051	1 635	769	1 647	7,0	40,3	19,0	40,1



LE DÉTAIL DES EMPLOIS SELON LES SECTEURS D'ACTIVITÉ

Les services de la DRESS ont mis à notre disposition un tableau établi à partir des réponses sous forme de libellés renseignées par les déclarants (formulaire Cerfa, i.e. formulaire administratif réglementé). L'application ADELI a effectué un recodage dans une nomenclature de secteurs d'activité à 39 modalités qui est la même pour toutes les professions du répertoire qui sont des professions de santé. Cette nomenclature comporte un certain nombre d'imprécisions (autre secteur, secteur non défini, absence de précision sur le secteur public ou privé, etc.), imprécisions qui se trouvent majorées pour les psychologues qui interviennent très largement hors secteur de la santé. Nous avons nous-même opéré quelques regroupements et les grandes catégories de synthèse qui figurent dans le Tableau 5 (page suivante) relèvent de notre choix de présentation.

Soulignons donc les difficultés de cette classification par plusieurs exemples. Certaines définitions restent obscures (ex : Praticien d'aide sociale) ; d'autres renvoient à des emplois peu précisés (ex : Recherche, santé scolaire et universitaire, éducation nationale...) ; 5501 emplois ne sont pas définis ou relèvent de secteurs non répertoriés ; certains emplois sont définis par la mission ou la fonction de l'établissement (sans précision du statut public/privé) alors que d'autres le sont par leur appartenance institutionnelle (ministères, collectivités territoriales) sans indication de la mission ou de la fonction (ministère de la justice - prisons - PJJ... - , ministère de l'intérieur - police -... ; les collectivités territoriales peuvent employer des psychologues en PMI - mentionnés ici par fusion avec le planning familial -, en service d'Aide Sociale à l'Enfance, ou encore par exemple comme pompiers...).

On retrouve donc trois grands secteurs : Santé (25,7%), Scolaire et universitaire (26,1%), Services et établissements sociaux, médico-sociaux et éducatifs (17,9%), alors que le secteur du Travail reste minoritaire. Mais au final le type de classification comprenant l'activité en cabinet (6,6%), une partie de la fonction publique (8,8%) et une catégorie moins précisée (13,3%) dont une grande partie des emplois renvoie aux catégories précédentes souligne l'imprécision de ces évaluations.

Quels psychologues déclarent une activité mixte ? C'est le cas de 5% des salariés hospitaliers du secteur public et 12% des salariés hospitaliers du secteur privé. Les salariés du secteur privé oscillent entre 5 à 10% selon les secteurs plus précis d'activité, mais les salariés du secteur public ne sont concernés que pour 2 à 3% d'entre eux par une activité mixte. Nous pouvons émettre l'hypothèse, qu'en fonction de l'âge

du psychologue (cf. ci-dessus), bon nombre d'entre eux n'ont pas précisé leur double activité à l'ARS.

Ces données seraient bien entendu à apprécier au regard de la quotité de travail relevant de l'emploi salarié principal, donnée dont nous ne disposons pas ici.

Tableau 5 : Nombre de psychologues selon les grands secteurs d'activité.

Secteurs d'activité	N
Santé (25,7%)	14 865
Etab. Publ. de santé	11 322
Hôpitaux militaires	32
Etab. de Santé privés d'intérêt collectif	1 469
Etab. Privés à lucratif	1 285
Centres de santé	81
Etab. de Soins et prévention	91
Prév.et soins en entreprise	459
Autre étab. sanitaire (établissements non répertoriés dans la liste)	65
Labo analyses médicales (1) + Fabr. Exploit. Import médicaments et dispositifs médicaux (3) + Pharmacie d'officine (2) + Centre de dialyse (20)	26
Org. de sécurité sociale	35
Cabinet indiv. ou groupe (26,1%)	15 114
Cabinet individuel (statut juridique « personne physique »)	14 063
Cabinet de groupe (statut juridique « personne physique »)	999
Exercice en Société (statut juridique autre que « personne physique » : Société d'exercice libéral (SEL), Société civile professionnelle (SCP), Société civile de moyens (SCM)	52
Scol. & Univ. (6,6%)	3 800
Santé scolaire et universitaire	1768
Etab. enseignement (sans précision)	1994
Recherche (sans précision)	38
Travail Entreprise (1,6%)	950
Entreprise d'interim	64
Recrutement & gestion & ressources humaines	
(Public vs privé : sans précision)	679
Communication/Marketing/Consulting/Media	182
Assurances privées	21
Services et établ sociaux, médico-sociaux, éducatifs (17,9%)	10 370
P.M.I. Planif. famil.	160
Etab. pour handicapés	5 608
Etab. pour pers. âgées	2 563
Etab. d'aide à la famille	178
Etab. protect. enfance	1 273
Et. héberg. et réadap.	550
Autres structures du Service Social des Armées	25
Praticien d'Aide Sociale (?)	13
Fonction publique état et territoriale (8,8%)	5 066
Ministères : services déconcentrés	3 436
Collectivités Territoriales (sans précision)	1 630
Autres (13,3%)	7 694
Assoc. & organisme humanitaire	2 193
Autre secteur d'activité (secteur non répertorié dans la liste)	4 802
Secteur non défini	699
Total	57 855



CONCLUSIONS

Au regard de ces données, le nombre de psychologues exerçant en France est sans doute sous-estimé, ce qui est indiscutablement nouveau. L'évaluation repose sur une déclaration volontaire (sauf contrainte de l'employeur, sans doute très variable selon les secteurs d'emploi) et tous les psychologues n'ont pas sollicité de numéro ADELI (une estimation reste à faire). Sans doute une petite partie d'entre eux n'a pas mentionné aux services de l'ARS dont ils dépendent leur changement ou leur cessation d'activité.

Ce travail d'évaluation et d'analyse est à approfondir :

- repérage des psychologues non enregistrés ;
- actualisation des changements d'emploi ;
- affinement des catégories ;
- croisement de ces données avec d'autres sources (cf. pour exemple estimations SCHNEIDER 2009 et GIRéDeP).

Une telle analyse, dans le cadre d'un Observatoire de l'emploi à mettre en place, devrait permettre une meilleure connaissance de la profession, un ajustement de l'analyse de la demande sociale (cf par exemple les objectifs du RPPS⁴).

4. Le nouveau Répertoire Partagé des Professionnels de Santé (RPPS) a été créé par le décret du 6 et l'arrêté du 10 février 2009, avec pour objectifs principaux de : (1) simplifier les démarches administratives des professionnels de santé ; (2) mettre à disposition de l'ensemble des partenaires de la santé des informations fiables et opposables nécessaires à l'organisation des soins ; (3) disposer d'un outil fédérateur indispensable au suivi de la démographie des professionnels de santé ; (4) créer un système d'échanges permettant le partage des informations entre les acteurs du domaine de la santé (Etat, Ordres, Assurance maladie, Service de santé des armées, ASIP Santé, etc.).

Références

GIRéDéP(2016). Les psychologies en France – octobre 2014 ,http://www.codededeontologiedespsychologues.fr/IMG/pdf/6-GIRéDeP_psychologues_en_france_10_2014_def-2.pdf

LECOINTRE, J.-M. (2001). 2005-2015 / Les psychologues : où seront-ils ? Que feront-ils ? Psychologues et Psychologies, 160, p. 20-25.

SCHNEIDER, B. (2002). Déontologie et formation : des choix pour les étapes à venir. Le Journal du Psychologue, 202, p. 62-64.

SCHNEIDER, B. (septembre 2012). Nombre de psychologues en France, listes Adeli et titre de psychothérapeute. Fédérer, 65, p.7.

SCHNEIDER, B., FRITZ, L. MAIRE, H. (2013). L'insertion professionnelle des psychologues. Une analyse croisée entre une synthèse d'enquêtes et une observation des offres d'emploi proposées sur le site de la FFPP. Bulletin de Psychologie, tome 66 (1), 523, 87-100.

Nous remercions en particulier Mme S. DOUANGDARA (cheffe du bureau publications et communication) et ses collaborateurs de la DREES.

Les données utilisées ci-dessous proviennent d'abord des publications de la DREES : Effectifs des psychologues par mode d'exercice global, zone d'activité et tranche d'âge <http://www.data.drees.sante.gouv.fr/TableViewer/tableView.aspx?ReportId=2558>, et Exploitations statistiques au 1er janvier 2016 des données sur les Professions de santé(hors médecins) tirées du Répertoire ADELI et du RPPS (Répertoire partagé des professions de santé) http://drees.social-sante.gouv.fr/IMG/pdf/les_professions_de_sante_au_1er_janvier_-_sources.pdf.

LES BRÈVES

CNCDP

APPEL À CANDIDATURE, JUIN 2017

Commission indépendante, la CNCDP assure un rôle majeur pour la profession et sa défense. Les avis consultatifs rendus sont travaillés en binôme et discutés en groupe, la réflexion sur la déontologie est portée par l'ensemble de la Commission. Plusieurs membres de la CNCDP arriveront au terme de leur mandat très prochainement. Actuellement, quelques spécialités de la psychologie ne sont pas représentées par les membres présents au sein de la Commission. Les domaines hospitaliers, psychiatriques et de la santé (adultes) ainsi que la psychogérontologie seraient complémentaires aux profils déjà présents.

Un appel à candidature est lancé en vue de remplacement des mandats achevés. Poste(s) à pourvoir en juin 2017.

Qu'est-ce que la CNCDP ?

La CNCDP est une commission consultative créée en 1997 qui fournit des avis motivés sur des problèmes liés à la déontologie des psychologues. Elle se prononce sur les situations qui lui sont présentées et n'a pas pour fonction d'établir la matérialité des faits. La CNCDP explicite les principes et notions exposés dans le Code de déontologie, actualisé en 2012, et en assure le suivi dans la perspective d'une éventuelle révision.

Chaque avis est confié à deux rapporteurs qui travaillent en binôme. Ceux-ci étudient la demande, rédigent un projet d'avis qu'ils présentent à la réunion plénière de la CNCDP. Celle-ci en débat, propose des modifications de fond ou de forme à intégrer dans la version finale qui doit recueillir l'unanimité du groupe.

La Commission est attentive aux évolutions de la discipline Psychologie, aux avancées de la recherche et à tous les nouveaux champs d'exercice (travail à domicile, dans la rue, par internet, etc.).

Qui peut être candidat ?

Tout psychologue ou enseignant-chercheur en psychologie (CNU 16) peut se présenter. Toute réflexion sur la déontologie ou engagement militant dans les activités de la profession sera fortement appréciée.

Il est nécessaire de pouvoir se rendre disponible pour cette activité bénévole, qui requiert du temps et du travail, que la personne mettra ainsi au service du collectif.

Une fiche de poste précise le travail demandé (disponible à l'adresse <http://cncdp.fr/docs/CNCDP-Fiche-de-poste.pdf>).

Enfin, il est demandé aux candidats de posséder une expérience d'au moins 5 ans dans un des secteurs d'activité de la profession ou de la discipline, soit en tant que psychologue, soit en tant qu'enseignant-chercheur.

Comment être candidat ?

Rédiger un Curriculum Vitae détaillé et une lettre de motivation, la demande doit mentionner le numéro ADELI du candidat (sauf pour les enseignants-chercheurs).

Candidature à adresser :

- par mél jusqu'au vendredi 26 mai 2017 aux adresses suivantes :
✉ siege@ffpp.net et ✉ mjrobineau@club.fr, en mentionnant « Candidature CNCDP » dans l'objet ;
- ou par courrier postal avant le vendredi 26 mai 2017 à l'adresse : FFPP – Candidature CNCDP – 71 avenue Edouard Vaillant - 92774 Boulogne-Billancourt Cedex ;
- ou par fax avant le vendredi 26 mai 2017 au numéro : 09 81 38 55 17.

APPEL À CANDIDATURE COMMISSION DE RÉGULATION JUIN 2017

Il est fait appel à candidature pour l'élection de plusieurs membres à la Commission de régulation de la FFPP.

Que fait la Commission de régulation ?

(Extrait des statuts de février 2014)

Article 22

La Commission de Régulation est l'instance d'arbitrage et de conciliation entre les différentes instances de la FFPP, entre la FFPP et les organisations adhérentes et les organisations associées, entre la FFPP et les membres individuels et les membres individuels associés, entre la FFPP et toute personne ou organisation en lien avec elle.

Les membres de la commission sont au nombre de 5 élus pour quatre ans renouvelables une fois. Une candidature pourra être à nouveau proposée après quatre années. Ils sont élus par le Conseil d'Administration Fédéral et n'exercent aucune responsabilité dans une instance de direction de la FFPP. Trois d'entre eux doivent au préalable avoir exercé au moins quatre ans de mandat dans une autre instance de la FFPP.

La Commission de Régulation participe au Conseil d'Administration Fédéral avec voix consultative. Elle peut être saisie par toute instance ou organisation membre de la FFPP, et par tout adhérent individuel de la FFPP. Elle ne peut être saisie ni à son initiative ni à celle de l'un de ses membres.

Elle instruit le dossier du conflit après avoir étudié tous les documents relatifs à la situation contentieuse et auditionné si besoin les différents protagonistes et prend une décision de médiation ou d'arbitrage entre les instances, organisations ou personnes en conflit. Si aucun accord n'est réalisé, son avis prévaut dans la résolution des conflits dans l'attente d'un congrès extraordinaire qui valide cet avis. Les avis de la commission doivent être motivés et communiqués par écrit.

Elle est associée aux modifications statutaires initiées par le Bureau Fédéral et peut prendre l'initiative d'en proposer. Elle étudie la compatibilité des statuts des organisations adhérentes ou associées avec ceux de la Fédération et rend un avis sur la pertinence de leur adhésion.

La Commission de Régulation étudie le règlement intérieur présenté par les Coordinations Régionale et la CNCDP ; elle atteste la conformité de ces RI avec les statuts de la FFPP.

Elle procède également à la vérification des comptes de la FFPP que lui présente le trésorier.

Il est créé au sein de la Commission de Régulation une sous commission ayant pour objet l'étude des situations possibles d'usurpation de titre de psychologue, la décision de poursuites pénales éventuelles étant prise par le Conseil d'Administration Fédéral. Elle prépare si nécessaire à la signature du président les courriers pour donner éventuellement suite. Cette sous commission peut s'adjoindre les personnes qu'elle juge compétentes en la matière.

La Commission de Régulation soumet son rapport d'activité au Congrès.

Comment être candidat ?

Rédiger un Curriculum Vitae détaillé et une lettre de motivation.

Candidature à adresser :

- par mél jusqu'au vendredi 26 mai 2017 aux adresses suivantes :
✉ siege@ffpp.net et ✉ mjrobineau@club.fr, en mentionnant « Candidature Commission Régulation FFPP » dans l'objet ;
- ou par courrier postal avant le vendredi 26 mai 2017 à l'adresse : FFPP – Candidature Commission Régulation – 71 avenue Edouard Vaillant - 92774 Boulogne-Billancourt Cedex ;
- ou par fax avant le vendredi 26 mai 2017 au numéro : 09 81 38 55 17.

EN SOUVENIR DE CLAUDE

Bruno Vivicorsi

Psychologue et maître de conférence en psychologie,
Rédacteur en chef de *Fédérer*
✉ federer@ffpp.net

Professeur émérite de psychologie cognitive, Claude BASTIEN nous a quittés le 25 mars dernier. Le témoignage ci-dessous est celui de quelqu'un qui a eu la chance en tant qu'étudiant de l'avoir eu comme professeur et directeur, ce témoignage ne porte donc pas sur la qualité de son apport à la discipline et à la communauté scientifique reconnue par l'ensemble de ses pairs, mais juste sur le modèle de professeur et de directeur de thèse.

Ma rencontre avec lui date de la fin des années 1980, jeune étudiant qui ne savait pas trop quoi faire dans la vie, si ce n'est apprendre – mot clé qui traverse l'ensemble de ses travaux, puisqu'ils portent principalement sur les processus d'acquisition et de mise en œuvre des connaissances. J'étais tellement indécis à l'époque que j'avais même choisi un DEUG « MASS » (Mathématiques Appliquées aux Sciences Sociales). Ce drôle de diplôme me permettait de choisir une discipline que j'appréciais, les mathématiques, mais sans en être trop dépendant car 40 % environ de la formation portait sur une science humaine/sociale à choisir, et la psychologie en faisait partie à l'université de Provence, avec la philosophie, l'économie, et d'autres... Je devais donc choisir des matières en psychologie à raison de 40 %, j'optais pour « la » cognitive et « le » développement. Et du coup, j'ai pu rencontrer le professeur BASTIEN, « par hasard ». Avec lui, au-delà de son expertise dans le domaine de la psychologie cognitive (de l'enfant à l'adulte) et de la psychologie ergonomique dont il nous faisait profiter, j'ai pu saisir – comme tous les étudiants qui ont eu la chance de l'avoir en cours j'en suis sûr, et d'autant plus s'ils l'ont « pratiqué » longtemps, jusqu'à la thèse et au-delà – l'humilité du chercheur : en effet, le chercheur élabore un modèle de fonctionnement (cognitif en l'occurrence), cherche à le tester « sur le terrain », apprécie fortement le fait que les données récoltées valident les hypothèses tirées du modèle théorique, mais n'oublie surtout pas de dire juste après avoir vanté pendant 2h ledit modèle devant un amphi rempli d'étudiants de 3ème année de licence : maintenant que je vous ai montré que mon modèle est « valide », mon travail est de le briser pour savoir jusqu'où il « tient la route ». Car c'est lorsque le modèle « craque » qu'on

sait qu'il n'est pas suffisant – c'est à ce moment-là que le chercheur apprend. S'il ne craque pas, on ne peut que supposer qu'il « pourrait » être un des modèles possibles, parmi d'autres. La leçon est simple, et souvent oubliée des chercheurs les plus médiatisés qui évoquent la « vraie » science, voire même la « vérité » scientifique. Y compris en psychologie et, malheureusement je crois, de plus en plus. Merci pour ce cours de 1992 ou 1993 dont je me souviens encore aujourd'hui, et que je tente de transmettre aux étudiants qui sont potentiellement de futurs chercheurs et praticiens, quel que soit leur champ d'exercice.

Plus tard, dans la suite de mon cursus, je suis allé le voir car j'avais envie d'être sous sa direction en DEA (Diplôme d'Études Approfondies), l'équivalent d'un master 2 recherche en vue de la réalisation d'une thèse, afin d'être enseignant-chercheur. Il m'a dit : « il faut trouver un chaudron, et voir ensemble la cuisine que l'on peut faire sur plusieurs années... » Oui, le fameux sujet de thèse, c'est d'abord pour Claude BASTIEN celui de l'étudiant. Je suis revenu le voir en lui proposant un sujet trouvé « par hasard », en feuilletant un ouvrage d'intelligence artificielle que j'avais emprunté dans une bibliothèque municipale... Une recherche abordait des problèmes d'analogies à plusieurs solutions, et les chercheurs souhaitaient créer un système informatique qui pourrait fournir différentes solutions tout en étant capable de les évaluer qualitativement. Aucune étude ne semblait envisagée sur l'homme. Je lui ai donc proposé ce thème, chez l'homme, qu'il a accepté comme « mon » thème (qui, bien sûr, recoupait des problématiques qui l'intéressaient, notamment dans le domaine de la résolution de problèmes dont il était l'un des éminents spécialistes). Je me souviens de ce qu'il a dit publiquement lors de ma soutenance de thèse en décembre 1999 : « ce travail c'est 'sa' thèse, et nous serons deux à la défendre ». Pouvez-vous imaginer le sentiment de fierté de l'impétrant ? Au bout du compte, et bien au-delà du résultat de la soutenance de thèse, je me sentais « jeune chercheur », défendant ma proposition, avec mes convictions, mes doutes, mon envie de débattre... et non dans la position d'un doctorant exécutant une partie d'un programme de recherche dont il ne maîtrise pas l'ensemble des

enjeux, et qui, même docteur pourrait avoir du mal à sortir de la position « sous la direction de ».

J'ai le sentiment, pour ne pas dire la conviction, que ce modèle de formation (plus que de direction) qu'incarnait Claude BASTIEN (et bien sûr Mireille BASTIEN-TONIAZZO) se fait de plus en plus rare. En tant qu'enseignant chercheur, il cherchait à comprendre les phénomènes étudiés, à tester les applications des interprétations retenues sur le terrain, à les transmettre ensuite aux étudiants et à différents professionnels, ainsi qu'à la communauté scientifique, en y pointant les limites des interprétations proposées. Aujourd'hui, j'ai le sentiment que ce qui devient une priorité, que l'on soit enseignant-chercheur ou doctorant en vue de l'être, c'est d'abord de choisir une revue « visible », d'adopter alors un thème « éligible » dans ladite revue « à impact factor élevé », d'y publier coûte que coûte, quitte à payer (si le laboratoire est riche) ou à utiliser des méthodes « obligatoires pour être publié » qui n'apportent fondamentalement rien de plus à l'interprétation initiale des résultats, afin d'être fier d'être « cité » de nombreuses fois, par des chercheurs qui parfois ne lisent que certaines



parties de l'article, utiles seulement à favoriser leurs propres publications... Ceci dans un contexte de compétition, dans lequel la qualité de la proposition se confond avec la quantité de citations.

Celles et ceux qui t'ont croisé se souviennent de ces valeurs que j'ai choisies dans l'immédiat parmi de nombreuses autres, transmises simplement, avec bienveillance. Je pense plutôt à celles et ceux qui n'auront pas l'occasion de rencontrer un tel modèle dans l'université qui se dessine.

EFPA

LES NEWS

Les actualités de l'EFPA sont dorénavant disponibles en version web magazine à l'adresse suivante : <http://efpa.magzmaker.com/>. Vous pourrez toujours suivre le fil d'actualités sur le site directement sur le site de l'EFPA à l'adresse habituelle : <http://efpa.eu/newsarchive>

Le 15^e Congrès européen de Psychologie organisé par l'EFPA se tiendra à Amsterdam du 11 au 14 juillet 2017. Retrouvez toutes les informations sur cet événement sur le site dédié : <https://psychologycongress.eu/2017/>

La 16^e édition se tiendra à Moscou en juillet 2019.



COMmUNIQUÉ

REVALORISATION DU TRAITEMENT DES PSYCHOLOGUES

UFMICT (Union fédérale Médecins, ingénieurs, cadres, techniciens), 22 février 2016

Rappelez-vous en 2013, nous manifestations devant Bercy... Nous avons été reçus par un membre du cabinet du ministère de la Fonction publique. Il nous avait été assuré qu'une réforme en cours pour l'ensemble des trois Fonctions publiques intégrerait la revalorisation de nos salaires.

Pour mémoire, les traitements des psychologues exerçant dans la Fonction publique n'ont pas été revalorisés depuis 25 ans !

En 2016 voici la réforme¹ que le gouvernement nous impose.

Une refonte des grilles va entraîner pour les psychologues à l'horizon 2019 l'illusion d'une augmentation de :

- + 7,2 % en début de carrière (estimation d'un indice majoré à 390), soit environ 130€/mois

- + 2,9 % en fin de carrière (estimation d'un indice majoré hors classe à 806), soit environ 80€/mois

Mais un véritable tour de passe-passe, incluant la prime dans le salaire mensuel, va entraîner, in fine une perte de salaire d'environ :

- 0,3% en début de carrière soit – 4€/mois
- 4,6% en fin de carrière, soit – 150€/mois.

De plus, le gel du point d'indice depuis 2010 entraine une perte de salaire de 5% depuis 5 ans. Ce qui équivaut pour un-e psychologue débutant-e une perte cumulée de salaire de 1000 euros par an !

Les psychologues exigent une véritable revalorisation de leur salaire prenant en compte leurs missions et leurs responsabilités.

Signez la pétition en ligne sur le site <http://www.sante.cgt.fr/Revalorisation-du-traitement-des-psychologues>

1. Réforme PPCR (Parcours professionnels, carrières et rémunérations) qui a fait l'objet d'un protocole d'accord majoritairement refusé par les syndicats CGT, FO et SUD, mais contrairement à la loi sur la représentativité syndicale il sera appliqué par le gouvernement VALLS.

ÉDUCATION NATIONALE

CÉRÉMONIE POUR LE CORPS UNIQUE

L'AFPEN (Association Française des Psychologues de l'Éducation Nationale) et l'ACOP-F (Association des Conseillers d'Orientation Psychologues) avaient conviés l'ensemble des partenaires institutionnels qui ont contribué de façon active à la création corps unique des psychologues de l'Éducation à une cérémonie dans les locaux du Palais du Luxembourg (Sénat), le vendredi 24 mars. Cette cérémonie s'est déroulée avec l'aimable concours de Maryvonne BLONDIN, sénatrice du Finistère et les interventions de Laurent CHAZELAS (Pdt de l'AFPEN), Sylvie AMICI (Pdte de l'ACOP-F), Marie-Rose MORO, rapporteuse du Plan « Bien-être et Santé des jeunes », et Jean-Pierre BELLIER, inspecteur général de l'Éducation nationale. L'ensemble des organisations du G9 dont la FFPP et l'AEPU et également l'ANPEC étaient bien sûr présents.

Cette cérémonie, chaleureuse, a permis d'apprécier le chemin parcouru. L'accouchement s'accompagne

toutefois de moments difficiles concernant : les négociations sur le temps de travail, les indemnités de tutorat ou fonctions particulières, les grilles d'évaluation et la circulaire concernant les missions des psychologues de l'Éducation nationale.



SITE ONISEP : PSYCHO OU PAS

Inès Pelissier
Psychologue

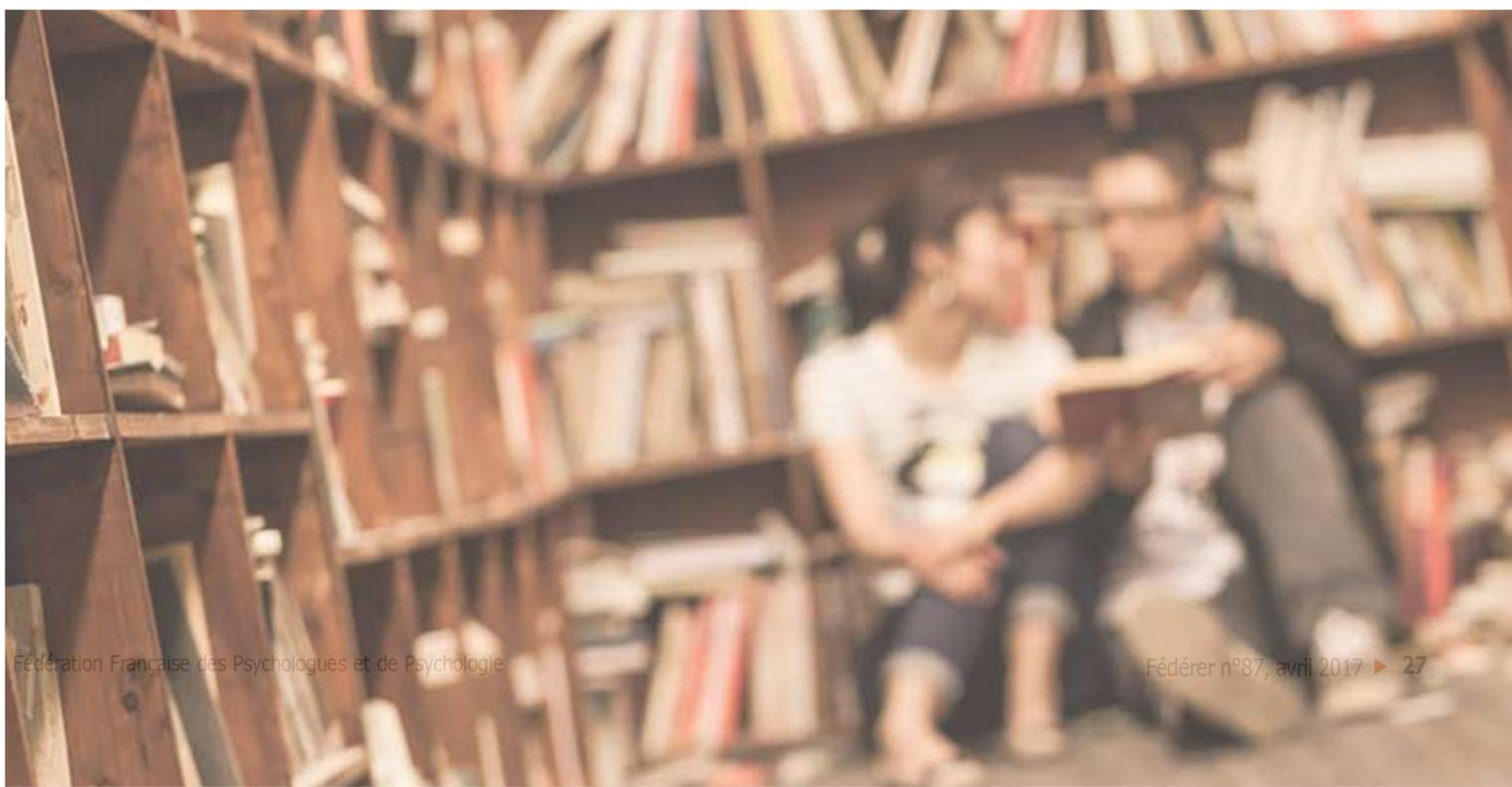
L'ONISEP, organisme de présentation de toutes les formations disponibles en France, a pris l'initiative de créer une plateforme internet d'information sur les études en psychologie, ainsi que sur le métier de psychologue. Dans le cadre du recueil des données nécessaires à l'écriture des articles de cette plateforme, l'ONISEP a fait appel à la FFPP afin d'obtenir des interlocuteurs susceptibles d'apporter des éléments. Benoît SCHNEIDER, Président de la FFPP, et Inès PELISSIER, chargée de mission Etudiants et Jeunes Diplômés, ont ainsi participé à l'élaboration de ce projet en répondant aux interviews qui leur ont été proposées.

L'AEPU est aussi largement contributive de cette plate-forme : Jérôme CLERC, président (Conseils/Réponses d'experts), Marianne JOVER, secrétaire (Conseils) Hélène RICAUD (Réponses d'experts).

Nous sommes ainsi perçus comme un interlocuteur pointu et efficace lorsqu'il s'agit d'informer et d'aider ceux qui le souhaitent à se projeter dans un avenir de psychologue. Cette plateforme est aujourd'hui en ligne, vous pouvez la consulter via ce lien <http://www.onisep.fr/Psycho-ou-pas> et la collaboration avec l'ONISEP a continué puisque Inès PELISSIER et Hélène RICAUD) ont été sollicitées pour répondre aux questions des utilisateurs du site. Cette session de questions/réponses, à laquelle ont également participé des enseignants en psychologie, s'est déroulée en mars.



Merci à Mme Solène L'HENORET, rédactrice pôle Sciences et Techniques de l'ONISEP, de nous avoir permis de prendre part à ce projet.





RÉGIONS

l'actu des coordinations régionales

GRAND EST

RETOUR SUR L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

✉ lorraine@ffpp.net

🔗 [portail FFPP](#) > [Onglet Régions](#) > [Lorraine](#)

Nous étions ravis de vous accueillir à notre Assemblée Générale, qui marque un tournant pour notre Région, puisque nous avons soumis au vote la mutation vers une Région Grand-Est, ce qui a fait l'unanimité des adhérents présents ce jour. Cet élargissement implique un travail de terrain et de fond, et nous allons dès à présent œuvrer pour nous entourer d'adhérents qui souhaitent coordonner les actions de la FFPP par « pôle » géographique.

Nous sommes donc disponibles pour les adhérents souhaitant faire vivre ce projet d'ampleur, par mail à ✉ lorraine@ffpp.net

Composition du nouveau bureau :

- Armand MANUKYAN & Virginie TSCHMODANOV, coprésidents ;
- Sarah BACH, secrétaire ;
- Christophe DEFERT, chargé de trésorerie ;

- Siavash ATARODI, Céline PARISOT, Inès PELISSIER, Sophie SERVY et Anne TENCÉ, membres actifs du bureau.

Au menu pour les prochains mois :

- la mise en place d'un groupe de supervision à destination des jeunes diplômés va débuter à Gorze (20 minutes de Metz), animé par Virginie TSCHMODANOV (renseignements et inscriptions par mail : virg.tsche@gmail.com) ;
- la poursuite des groupes de supervision sur Nancy (animés par Céline PARISOT)
- les délocalisations des formations EPEP en région ;
- des permanences du bureau (19 mai, lieu à prévoir : inscription par mail) ;
- et des soirées conférences, en fonction des demandes et des besoins des adhérents et des sympathisants.

ILE-DE-FRANCE

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

Charline Siciak, pour la Coordination FFPP Île-de-France

✉ iledefrance@ffpp.net

🔗 [portail FFPP](#) > [Onglet Régions](#) > [Ile-de-France](#)

La Coordination Ile-de-France vous convie à son Assemblée Générale, qui aura lieu le 19 avril prochain, dès 19h, dans les locaux de CITHÉA (10 rue Basfroi, Paris, Métro Ledru-Rollin ou Voltaire). L'AG se déroulera autour d'une collation. Ordres du jour : Rapport moral / Rapport d'activités / Rapport financier / Activités 2016-2017.

Pour des raisons d'organisation, nous vous demandons de bien vouloir nous informer de votre présence : iledefrance@ffpp.net

JOURNÉE DES COORDINATIONS

Nous aurons le plaisir de nous retrouver le samedi 13 mai 2017, de 10h à 17h30 à la Maison des associations du 12ème, Salle Basse (rez-de-chaussée), 181 avenue Daumesnil, 75012 Paris (Métro 8 'Daumesnil' Métro 6 'Dugommier' ; Bus 29 'Dubrunfaut' ou Bus 46 'Gare de Reuilly' ; velib' Dugommier ou allée Vivaldi).

Un Bureau Fédéral aura lieu en parallèle de 10h à 15h au Bureau 3 (1er étage).

Réservez vos billets de transport en avance ! Pour rappel, deux personnes par région constituée sont défrayées.



NOUVEAUX PROGRAMMES 2017



Aide aux victimes d'attaque violente

<http://entretiensdelapsychologie.org/index.php/catalogue/gestions-des-drames>

Quel soutien peuvent apporter les psychologues dans le contexte actuel d'attentats et de massacres ? Les récents événements ont montré le besoin immédiat et rapide d'intervention de soignants auprès des personnes choquées ou traumatisées par ce qu'elles viennent de vivre.

Formation animée par Catherine GUIHARD et Jean-Luc PILET

Lieu : Paris

Durée : 1 x 4 jours

Dates de la session :

Tarif adhérent : 1110 € / Tarif normal : 1590 €

les 14-15-16-17 novembre 2017



Prise en charge clinique des troubles des apprentissages chez l'enfant. De l'évaluation aux interventions

<http://entretiensdelapsychologie.org/index.php/catalogue/trouble-des-apprentissages-chez-l-enfant>

Un grand nombre d'enfants scolarisés présente des troubles cognitifs responsables de troubles des apprentissages : dyslexie/dysphasie/dysorthographe, dyscalculie, dyspraxie et trouble déficitaire de l'attention. Les enfants non détectés présentent des troubles psycho-

affectifs importants avec retentissement sur le fonctionnement social, familial et scolaire. Cette formation vise à mieux connaître, comprendre et accompagner les enfants pouvant présenter ces troubles cognitifs.

Formation animée par Stéphane SOURY

Lieu : Paris

Durée : 1 x 2 jours

Dates de la session :

Tarif adhérent : 440 € / Tarif normal : 630 €

les 16 et 17 novembre 2017



Protection de l'Enfance

<http://entretiensdelapsychologie.org/index.php/catalogue/maltraitance-des-mineurs>

Positionnement du psychologue au sein des différents systèmes : familial et professionnel. Qui est « le client » du psychologue ? L'enfant confié ? La famille de l'enfant ? Peut-on, a-t-on le droit de les différencier voire les opposer de la sorte ? Missions et obligations hiérarchiques. Références déontologiques.

Travail institutionnel (réunions, synthèses, partage d'informations) : dans quel but ? Quel travail avec les enfants confiés ? Quelle évaluation du contexte des professionnels ? Quel travail avec les parents ?

Pourquoi le signalement : Récit, révélation, dévoilement, signalement, procédure pénale.

Les situations de maltraitance familiale mais également institutionnelle et de son corollaire le signalement, seront abordées. Le rôle et la place du psychologue y seront attentivement examinés et clarifiés. Dépistage, signalement et accompagnement de la victime dans la procédure pénale sont les thèmes centraux de cette formation.

Formation animée par Karin TEEPE

Lieu : Paris

Durée : 1 x 3 jours

Dates de la session :

Tarif adhérent : 610 € / Tarif normal : 872 €

les 9-10-11 octobre 2017

Retrouvez toutes les informations pratiques, descriptifs et prochaines dates sur le site des EPEP

www.entretiensdelapsychologie.org

Contactez-nous à l'adresse secretariat@ffpp.net

	 Durée	 Tarifs	 Formateur/Formatrice	 Lieu	 Dates de la session
	Aide aux victimes d'attaque violente				
	1x4 jours	Adhérent : 1110€/ Public :1590€	Catherine GUIHARD et Jean-Luc PILET	PARIS	14-15-16-17 novembre 2017
	Animateur de Groupes d'Analyse des Pratiques (AGAP A)				
	3x2 jours	Adhérent : 1508€/ Public :2155€	Sylvie DAURIAC	LIMOGES	11-12 sept. + 16-17 oct. + 20-21 nov. 2017
	2x3 jours	Adhérent : 1508€/ Public :2155€	Morgane DECREÉ	PARIS	20-21-22 nov. + 11-12-13 déc.
	Animateur de Groupes d'Analyse des Pratiques (AGAP B)				
	2x3 jours	Adhérent : 1260/ Public :1734€	Patrick COHEN	NICE	nov. / déc. 2017 (dates à confirmer)
	Les écrits professionnels du Psychologue				
	1x3 jours	Adhérent : 610€/ Public :872€	Véronique GRIFFITHS	PARIS	16-17-18 oct. 2017
	Prise en charge clinique des troubles des apprentissages chez l'enfant. De l'évaluation aux interventions				
	1x2 jours	Adhérent : 440€/ Public :630€	Stéphane SOURY	PARIS	16 et 17 nov. 2017
	Protection de l'Enfance				
	1x3 jours	Adhérent : 610€/ Public :872€	Karin TEEPE	PARIS	9-10-11 octobre 2017
	Psychologue dans la fonction publique hospitalière : se préparer au concours				
	1x2 jours	Adhérent : 198€/ Public :284€	Marie-Thérèse FOURGEAUD	PARIS	2-3 oct. 2017
	Le psychologue à l'Hôpital. Nouveaux contextes institutionnel, réglementaire et juridique : quelles perspectives ?				
	1x2 jours	Adhérent : 320€/ Public :456€	Marie-Thérèse FOURGEAUD	PARIS	5-6 oct. 2017
	Le rôle du psychologue en institution gériatrique				
	2x2 jours	Adhérent : 760€/ Public :1084€	Manon PAGANO	PARIS	21-22 sept. + 19-20 oct. 2017
	Victimes de traumatismes : quel diagnostic ? Quels soins ? Rôle et place du psychologue				
	1x3 jours	Adhérent : 610€/ Public :872€	Karin TEEPE	PARIS	15-16-17 mai 2017
	1x3 jours	Adhérent : 610€/ Public :872€	Karin TEEPE	PAU	11-12-13 sept. 2017
	1x3 jours	Adhérent : 610€/ Public :872€	Karin TEEPE	PARIS	25-26-27 sept. 2017